PARTIE II

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PRÉVISIONS RELATIVES AUX FONDS REQUIS, 1958-1963

1. MÉTHODE SUIVIE JUSQU'ICI PAR RADIO-CANADA POUR LA PRÉVISION DES FONDS DE ROULEMENT

En ce qui concerne la télévision, Radio-Canada a toujours établi son budget annuel en tenant compte du niveau du service et des dépenses de l'année précédente, mais il semble que, pour déterminer le rythme d'ensemble des dépenses à engager l'année suivante, on ait pris surtout pour guide une dépense moyenne de $15 par année pour chaque foyer doté d'un poste récepteur.

Le personnel compétent, tenant compte des restrictions que lui imposait le plafond de dépense globale établi à raison de $15 par année et par foyer ayant la télévision, établissait l'estimation des fonds requis (y compris une somme destinée à l'expansion et à l'amélioration souhaitables des services), puis la soumettait à la Direction pour fins d'examen. Cette estimation, une fois revue (et modifiée, au besoin) par la Direction, passait au Bureau des gouverneurs pour fins d'examen final et d'approbation.

Dans le cas de la radio, le personnel compétent établissait les prévisions détaillées des fonds requis, qu'il soumettait à la Direction pour fins d'examen et, au besoin, de modification. D'une façon générale, la Direction prenait pour unité de mesure ou pour guide une dépense d'ensemble s'établissant à $4 par année pour chaque foyer possédant un poste récepteur, soit $1 par tête de population. Une fois approuvées par la direction, les prévisions passaient au Bureau des gouverneurs pour fins d'examen final et d'approbation.

2. PRÉVISION, À LA DEMANDE DE LA COMMISSION, DES BESOINS ESTIMATIFS DE FONDS POUR LES DIX ANNÉES DE 1957 à 1966

La Commission nous a chargés de prévoir, de concert avec la Société Radio-Canada, les besoins estimatifs de fonds, au chapitre du fonctionnement comme à celui des immobilisations, pour la période décennale de 1957 à 1966. On devait établir les prévisions en se fondant (1) sur les dépenses réelles de l'année 1956, mises au point en fonction du niveau de l'activité et du rythme des dépenses pendant les mois de janvier, février et mars 1956, ainsi que du ralentissement de l'activité pendant les mois d'été, et (2) sur les sommes que la Société jugeait nécessaires pour assurer un service raisonnablement suffisant et souhaitable au cours des dix prochaines années, d'après l'estimation réelle des fonds requis et non pas en raison d'une dépense de tant de dollars par foyer possédant un poste de télévision ou de radio.

Les prévisions ont été établies et examinées de concert avec la Commission en novembre 1956. Au cours de cet examen, nous avons signalé à la Commission que la télévision a pris un grand essor au cours des quatres premières années d'exploitation par Radio-Canada et qu'il n'était pas facile d'établir des prévisions pour les dix prochaines années, vu la difficulté de prédire les changements que subira vraisemblablement l'industrie.

Ayant examiné la difficulté qu'il y avait d'établir des prévisions quelque peu exactes à l'égard d'une période si longue, la Commission nous a demandé de réduire les prévisions aux six années de 1958 à 1963, et de revoir l'estimation des fonds requis comprise dans les prévisions provisoires à l'égard de la période décennale, en vue de réduire la somme de fonds publics à demander. La Commission était d'avis qu'on devait, au cours de cette étude, attacher une importance particulière aux points suivants:

(i) La suppression de toute dépense qui, de l'avis de Radio-Canada, ne serait pas essentielle pour assurer de façon efficace un service raisonnablement suffisant, c'est-à-dire la suppression de toute prévision en vue d'initiatives jugées utiles mais non essentielles.

(ii) La réduction de la cadence d'augmentation prévue pour les heures d'exploitation de la télévision.

(iii) Tenir compte, dans la mesure où l'on peut raisonnablement prévoir, de l'extension du rayonnement des postes à faible puissance par les postes privés plutôt que par Radio-Canada.

(iv) Les recettes qui pourraient provenir de l'accroissement de l'activité commerciale et de la multiplication des annonces-éclairs à la télévision.

(v) La possibilité d'abandonner la politique d'un seul canal de télévision. (Il s'agit de la ligne de conduite que suit le Gouvernement en matière de télévision, et qui a été maintes fois énoncée depuis 1949, d'après quoi, on n'accorde pas de permis à deux postes dans un même secteur, parce qu'il convient d'abord de compter un poste dans le plus grand nombre de régions possibles avant d'en compter deux dans une région donnée.)

(vi) Le niveau d'exploitation des réseaux de radio.

(vii) L'acceptation de réclame d'intérêt local ou de réclames-éclairs par les postes radiophoniques de Radio-Canada.

L'année 1957 a été omise de la liste des prévisions revisées, car les subventions sont déjà assurées pour cette année.

Les subventions prévues, ajoutées au montant en caisse au début de l'année, suffiront pour faire face aux besoins d'argent liquide de la Société en 1957, comme l'indique le tableau suivant:

	Télévision	*Radiodiffusion*	*Télévision et Radiodiffusion*
		(en milliers de dollars)	
Frais d'exploitation estimatifs pour 1957:			
Montant brut	40,212	14,180	54,392
Revenu commercial	14,790	1,295	16,085
Montant net	25,422	12,885	38,307
Frais d'immobilisations estimatifs pour 1957	5,600	964	6,564
Emprunts du gouvernement —			
Intérêt	837	91	928
Remboursement du capital	37	101	138
	31,896	14,041	45,937

	Télévision	*Radiodiffusion*	*Télévision et Radiodiffusion*
		(en milliers de dollars)	
Subventions du gouvernement pour 1957:			
Subventions fixes	12,000	6,250	18,250
Montant de la taxe d'accise	15,000	5,500	20,500
Capital de roulement au 31 mars 1956	15,322	5,672	20,994
	42,322	17,422	59,744
Capital de roulement au 31 mars 1957, montant estimatif	10,426	3,381	13,807

Le chiffre de $25,422,000, qui représente les dépenses estimatives (nettes) d'exploitation de la télévision pour 1957, est à rapprocher du chiffre de $20,420,000 pour 1956 (mis au point en fonction du taux des dépenses des trois derniers mois de cette année et à la lumière du ralentissement de l'activité pendant les mois d'été). L'augmentation des dépenses nettes, qui est de $5,002,000 (différence entre une augmentation estimative de $8,544,000 pour les dépenses brutes et de $3,542,000 pour les recettes commerciales) est, en partie, attribuable à:

(i) La production de longs métrages documentaires sur des sujets canadiens et réalisés spécialement pour la télévision en vue de rendre les émissions plus variées et mieux équilibrées, et de libérer les studios pour les émissions en direct	$2,000,000
(ii) La prolongation, en 1957, des heures de télévision, à titre de première étape du programme visant à porter l'exploitation de tous les postes de Radio-Canada à 70 heures par semaine d'ici le 31 mars 1958	1,461,000
(iii) La réalisation d'émissions spéciales qui s'imposent de temps à autre	1,093,000
(iv) L'extension des raccordements par micro-ondes	292,000

Le chiffre de $12,885,000, qui représente les dépenses estimatives (nettes) d'exploitation de la radio pour l'année qui se terminera le 31 mars 1957, est à rapprocher de $11,430,000 pour 1956 (après mise au point selon le taux annuel des dépenses dans le cas des modifications apportées en cours d'année). L'augmentation des dépenses nettes, qui est de $1,455,000 (augmentation de $1,067,000 des dépenses brutes estimatives et diminution estimative de $388,000 des recettes commerciales) doit surtout s'attribuer à l'augmentation estimative des frais d'exploitation et à la diminution des ventes d'émissions.

3. HYPOTHÈSES SUR LESQUELLES REPOSENT LES PRÉVISIONS DE FONDS REQUIS POUR LES SIX ANNÉES 1958-1963

Les prévisions relatives aux fonds requis reposent sur les hypothèses suivantes:

(i) Sauf abandon possible de la ligne de conduite qui n'admet qu'un seul canal de télévision, il ne sera pas apporté de modification fordamentale au régime canadien de radio-télévision, tel qu'il est présentement établi et appliqué, non plus qu'aux objectifs généraux du service national, tant à la télévision qu'à la radio, au secteur anglais et au secteur français. Par conséquent:

a) Les postes privés et les postes de Radio-Canada continueront à fonctionner au sein du régime national coordonné au mieux des intérêts de la collectivité, de la région et de la nation; le régime aura toujours pour objectif d'atteindre la plus forte proportion possible de la population et d'offrir à toutes les parties du Canada un service comparable; Radio-Canada conservera l'autorité en matière de fonctionnement.

b) L'objectif principal du service national sera d'assurer des programmes bien équilibrés d'émissions en anglais et en français, en vue de répondre aux préoccupations et aux goûts de la minorité aussi bien qu'à ceux de la masse. La proportion actuelle d'émissions d'origine canadienne sera au moins maintenue et Radio-Canada continuera à employer le plus possible les artistes canadiens.

c) Les frais d'exploitation des réseaux nationaux de radio et de télévision seront recouvrables sur les recettes commerciales et, dans la mesure nécessaire, sur la trésorerie publique.

d) Les immobilisations proviendront des fonds publics.

(ii) Radio-Canada n'aura pas à faire les frais de l'extension de la radio aux territoires septentrionaux (Yukon et districts de Mackenzie et de Keewatin).

(iii) Les faits importants suivants pourront se produire au cours de la période de six ans (1958-1963):

a) Les heures d'émission de tous les postes de télévision de Radio-Canada passeront à 70 par semaine d'ici le 31 mars 1958; elles augmenteront peu à peu par la suite, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre de 88¾ par semaine à la fin de l'année financière 1963.

b) Le rayonnement de la télévision, qui atteint actuellement environ 80 p. 100 de la population, sera étendu de façon à en embrasser 10 p. 100 de plus.

c) Le service de télévision en couleurs débutera à l'automne 1958, à raison du dixième des horaires, grâce à l'importation d'émissions américaines pour le réseau anglais et à l'emploi de films pour le réseau français. A compter de l'année financière 1960, la télévision en couleurs obtiendra annuellement une autre tranche de 10 p. 100 des horaires, si bien qu'en 1963 (dernière année visée par les prévisions) environ la moitié des émissions de télévision devraient se faire en couleurs.

d) Radio-Canada accroîtra son activité commerciale et acceptera un plus grand nombre d'annonces-éclairs à la télévision.

e) Dans le domaine de la radio, il n'y aura pas de modification importante quant aux heures d'émission, mais on réalisera des économies dans l'exploitation des réseaux, surtout le réseau Dominion, grâce à la réduction du budget des émissions.

f) Radio-Canada acceptera, pour tous ses postes de radio, des émissions commerciales et des annonces-éclairs d'intérêt local, c'est-à-dire hors réseau.

g) Le rayonnement actuel de la radio s'étendra à environ un demi-million de personnes que la radio n'atteint pas actuellement de façon satisfaisante.

h) Les installations actuelles de télévision et de radio seront consolidées aux six principaux centres où elles se trouvent, grâce (a) à l'établissement d'installations à de nouveaux endroits, loin du cœur de la ville, à Montréal et à Toronto et (b) à l'expansion des installations actuelles sur des emplacements que possède et occupe Radio-Canada aux quatre autres centres de télévision, afin qu'ils logent aussi les services de la radio.

4. FAÇON DONT ONT ÉTÉ ÉTABLIES LES PRÉVISIONS DE FONDS REQUIS POUR LES SIX ANNÉES 1958-1963

Nous avons établi nos prévisions à l'égard des six années 1958 à 1963 de la façon que voici:

(i) Nous nous sommes appuyés sur des calculs en dollars constants (valeur 1956).

(ii) Nous avons tenu compte des recettes commerciales, mais non (a) des subventions de l'État ni (b) du revenu provenant des droits de permis des postes privés.

(iii) Nous avons tenu compte du rythme actuel (automne 1956) des dépenses et des recettes commerciales.

(iv) Nous avons calculé le coût estimatif des innovations importantes et de l'expansion du service de la télévision: extension du rayonnement, prolongation des heures d'activité le jour, progrès dans la réalisation d'émissions canadiennes et expansion de la télévision en couleurs. Les prévisions relatives aux fonds requis pour fins d'immobilisations tiennent compte du programme d'amélioration et d'expansion.

(v) Nous avons tenu compte des augmentations normales qui apparaîtront vraisemblablement au chapitre des frais ordinaires d'exploitation.

(vi) Nous avons fait état, dans les prévisions relatives aux immobilisations, du remplacement des biens réels devenus usés ou hors d'usage.

(vii) Nous avons complètement écarté de nos prévisions:

a) Le remboursement des prêts de l'État et l'intérêt de ces prêts.

b) La dépréciation et le vieillissement.

c) Les frais d'exploitation du service international à ondes courtes, étant donné que l'État rembourse Radio-Canada de ces frais.

d) Les frais du service de radio assuré aux territoires septentrionaux, Radio-Canada jugeant que ces frais ne devraient pas être inclus dans son budget. Voici l'évaluation qu'a faite Radio-Canada des fonds dont elle aura besoin pour assurer ce service de 1958 à 1963:

	Exploitation	*Immobilisations*	*Ensemble*
	(en milliers de dollars)		
1958	—	$ 100	$ 100
1959	$198	1,000	1,198
1960	450	1,400	1,850
1961	450	—	450
1962	450	—	450
1963	450	—	450

5. OPINION SUR LES PRÉVISIONS DE FONDS REQUIS POUR LES SIX ANNÉES 1958-1963

Avant d'entreprendre l'établissement de nos prévisions, nous avons discuté avec le haut personnel de direction de Radio-Canada le plan à suivre pour obtenir les projections annuelles, ainsi que le genre de renseignements et de données financières dont nous avions besoin. Le plan que nous avons exposé et que nous avons suivi pour l'établissement de nos prévisions se conformait aux principes généralement adoptés quand il s'agit de calculer, d'après les données disponibles, les besoins estimatifs de fonds à l'égard d'un certain nombre d'années à venir.

Nous avons examiné les états d'exploitation et comparé les budgets aux états de dépenses pour les années 1955 et 1956; nous avons examiné les dépenses et les recettes commerciales estimatives pour l'année 1957; nous avons revu et discuté ces états avec la direction et le haut personnel du service de comptabilité de la Société. Pour l'établissement des prévisions relatives aux fonds requis au chapitre de l'exploitation, nous avons travaillé presque sans interruption avec les coordonnateurs des services de télévision et de radio de la Société et avec d'autres employés occupant des positions-clefs dans l'exploitation de ces services. Nous avons examiné avec les ingénieurs de Radio-Canada les méthodes et les formules qu'ils avaient appliquées pour en arriver au coût estimatif de projets compris dans les prévisions intéressant les immobilisations.

Nous fondant (1) sur les hypothèses à la base des prévisions (nous les avons indiquées précédemment) et (2) sur le coût estimatif des immobilisations, tel que l'ont établi les ingénieurs de Radio-Canada, nous sommes d'avis que les chiffres indiqués aux tableaux suivants à l'égard de chacune des six années de la période 1958 à 1963 représentent bien les besoins estimatifs de fonds de Radio-Canada.

Au sujet des prévisions revisées à l'égard de la télévision pour les six années de la période 1958-1963, Radio-Canada, dans son avant-propos, a formulé, entre autres, les observations que voici:

«Dans la mesure où des prévisions peuvent être exactes, les estimations primitives soumises en septembre 1956 relativement aux dépenses globales moins les recettes commerciales attendues représentaient ce

que la Société juge nécessaire pour assurer un service raisonnablement suffisant. Toute diminution de ces estimations abaissera l'étendue, la qualité ou la nature du service au-dessous des niveaux recommandés.

«Après avoir pesé les nombreuses considérations et contingences en cause, la Société exprime l'avis qu'elle ne serait plus en mesure d'assurer un service *minimum acceptable* si cette diminution dépassait le quart des estimations primitives relativement aux fonds requis pour l'année 1962-1963, avec rajustement linéaire pour les années intermédiaires.»

La différence entre les prévisions relatives aux dix années de la période 1957-1966 et les prévisions revisées portant sur les six années de la période 1958-1963, en ce qui concerne les dépenses (nettes) d'exploitation au titre de la télévision, est d'environ le quart pour l'année 1963, avec variations proportionnelles pour les années intermédiaires.

A propos des observations précitées de Radio-Canada, nous signalons que certains des éléments qui ont fait l'objet d'une mise au point lors de l'établissement des prévisions revisées au sujet de la télévision, ne comportent aucune réduction du service, car la mise au point représentait un changement fondé sur des données qui n'étaient pas disponibles lors de l'établissement des estimations à l'égard de la période décennale.

Radio-Canada a exprimé un avis semblable à propos des prévisions revisées intéressant la radio. Mais, dans ce cas, elle signale que le service de la radio ne devrait subir aucune réduction parce que les prévisions portant sur la période décennale ne reflétaient pas l'augmentation de recettes commerciales qu'on attend de la modification de la ligne de conduite relative à l'acceptation de réclame d'intérêt local. La différence entre les prévisions pour les dix années de la période 1957-1966 et les prévisions revisées pour les six années de la période 1958-1963, en ce qui concerne les dépenses (nettes) d'exploitation au titre de la radio, est d'environ le dixième pour l'année, avec des variations proportionnelles pour les années intermédiaires.

Le programme d'immobilisations envisagé dans les prévisions pour les dix années de la période 1957-1966 a été réduit et rattaché au programme d'expansion envisagé dans les prévisions revisées intéressant l'exploitation pour les six années de la période 1958-1963.

6. PRÉVISIONS DES FONDS REQUIS POUR LE FONCTIONNEMENT, AU COURS DES ANNÉES 1958-1963

Les tableaux qui suivent indiquent, de façon sommaire, les besoins estimatifs de fonds (chiffrés en dollars de 1956) de la Société pour chacune des six années de la période 1958-1963.

Les chiffres ne comportent (1) aucun montant au titre des subventions de l'État ou du produit des droits de permis des postes privés, ni (2) aucune prévision pour le remboursement des prêts de l'État ou pour l'intérêt de ces prêts, non plus que pour la dépréciation et le vieillissement.

PRÉVISIONS RELATIVES AUX DÉPENSES NETTES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)

Année	*Dépenses brutes*	*Recettes commerciales (nettes)*	*Dépenses nettes*
	TÉLÉVISION		
1958	$ 47,850	$ 17,127	$ 30,723
1959	55,828	19,658	36,170
1960	62,386	21,120	41,266
1961	70,209	23,466	46,743
1962	76,461	24,712	51,749
1963	83,480	26,090	57,390
	RADIO		
1958	$ 14,760	$ 1,245	$ 13,515
1959	15,360	1,400	13,960
1960	15,976	1,480	14,496
1961	16,739	1,640	15,099
1962	17,363	1,600	15,763
1963	18,079	1,560	16,519
	TÉLÉVISION ET RADIO		
1958	$ 62,610	$ 18,372	$ 44,238
1959	71,188	21,058	50,130
1960	78,362	22,600	55,762
1961	86,948	25,106	61,842
1962	93,824	26,312	67,512
1963	101,559	27,650	73,909

Une estimation approximative, fondée sur l'expansion envisagée du service de télévision, indique que l'ensemble du personnel de Radio-Canada (télévision et radio) s'élèvera à quelque 7,300 employés à la fin de 1963, comparativement à 5,022 à la fin de 1956.

(i) *Prévisions relatives à la télévision*

On aura noté au tableau que les dépenses estimatives (nettes) d'exploitation, au titre de la télévision, pour l'année 1958 s'élèvent à $30,723,000

Ce chiffre est à rapprocher des dépenses estimatives (nettes) d'exploitation pour l'année 1957 25,422,000

et représente une augmentation estimative de ..... $ 5,301,000

L'augmentation estimative de $5,301,000 (soit une augmentation estimative de $7,638,000 pour les dépenses brutes moins un accroissement estimatif de $2,337,000 pour les recettes commerciales) est attribuable, en partie, aux faits suivants:

A. Poursuite et pleine réalisation du programme d'amélioration des services entrepris en 1957 —

a) Somme supplémentaire pour la production de longs métrages documentaires portant sur des

sujets canadiens et réalisés spécialement pour la télévision en vue de rendre les émissions plus variées et mieux équilibrées et de libérer les studios pour les émissions en direct	$1,120,000
b) Somme supplémentaire requise pour porter à 70 heures par semaine l'exploitation de tous les postes de Radio-Canada	759,000
c) Somme supplémentaire pour l'extension des raccordements par micro-ondes	970,000
	$2,849,000
B. Remplacement de certaines émissions de «remplissage» (films coûtant peu) par des émissions en direct (aucune dépense semblable n'était prévue en 1957)	$1,040,000

Certaines améliorations (films documentaires, égalisation des heures, extension des raccordements par micro-ondes et remplacement de certaines émissions de «remplissage») du service de la télévision doivent se réaliser en 1957 et 1958. Les chiffres indiqués au présent rapport à l'égard de l'année 1957 et les estimations des fonds requis à l'égard de l'année 1958 comprennent des prévisions pour ces améliorations. Le programme d'expansion entrepris en 1957 doit être complété d'ici le 31 mars 1958 et, comme les estimations à l'égard de chacune des années de la période 1959-1963 prévoient le maintien de ces dépenses, nous avons pris pour acquis, aux fins de la comparaison de l'année 1958 avec les années suivantes, que le montant de $30,723,000, représentant le chiffre estimatif des dépenses nettes d'exploitation pour l'année 1958, constitue le rythme des dépenses estimatives à l'égard de l'activité normale ou ordinaire.

Le tableau indique que le chiffre estimatif des dépenses nettes d'exploitation, au titre de la télévision, pour 1963, se compare ainsi au chiffre estimatif pour l'année 1958:

1963	$57,390,000
1958	30,723,000
Augmentation estimative	$26,667,000

L'augmentation estimative du rythme des dépenses nettes est attribuable aux éléments suivants:

Augmentation des émissions réalisées et de l'activité des postes	$28,106,000
Distribution: raccordements par micro-ondes, enregistrement au kinéscope et exploitation de postes-relais de Radio-Canada	7,524,000
	35,630,000
Moins: Augmentation des recettes commerciales (nettes)	8,963,000
	$26,667,000

Les prévisions relatives aux dépenses nettes d'exploitation, au titre de la télévision, comportent des sommes pour la réalisation, au cours des années 1959 à 1963, des grandes initiatives et expansions suivantes:

a) Prolongation des heures d'exploitation.

Les heures d'émission de tous les postes de télévision de Radio-Canada seront portées peu à peu de 70 par semaine à 88¾ en 1963 (dernière année visée par les prévisions).

b) Adoption de la couleur.

Le service de télévision en couleur débutera à l'automne 1958 (année financière 1959), à raison du dixième des horaires; à compter de l'année financière se terminant en 1960, la télévision en couleur obtiendra annuellement une autre tranche du dixième des horaires, si bien qu'en 1963 (dernière année visée par les prévisions) environ la moitié des émissions de télévision se feront en couleur.

c) Extension du rayonnement.

Le rayonnement des postes de télévision privés et d'État, qui atteint actuellement environ 80 pour cent de la population, sera étendu de façon à en embrasser 10 pour cent de plus.

Les tableaux suivants indiquent les répercussions estimatives et annuelles de ces trois facteurs:

Année	*Dépenses estimatives nettes de l'année précédente*	*Augmentation durant l'année*			*Dépenses estimatives nettes pour l'année*
		Dépenses brutes	*Recettes commerciales*	*Augmentation nette*	
		(en milliers de dollars)			
		a) *Prolongement des heures d'activité*			
1959	—	$ 2,220	$ 772	$ 1,448	$ 1,448
1960	$ 1,448	1,946	358	1,588	3,036
1961	3,036	2,798	1,138	1,660	4,696
1962	4,696	1,584	316	1,268	5,964
1963	5,964	2,462	474	1,988	7,952
		b) *Adoption de la télévision en couleur*			
1959	—	$ 1,622	$ 405	$ 1,217	$ 1,217
1960	$ 1,217	1,461	421	1,040	2,257
1961	2,257	1,628	465	1,163	3,420
1962	3,420	1,774	493	1,281	4,701
1963	4,701	2,083	537	1,546	6,247
		c) *Élargissement du rayon d'action*			
1959	—	$ 420	—	$ 420	$ 420
1960	$ 420	1,222	—	1,222	1,642
1961	1,642	1,723	—	1,723	3,365
1962	3,365	953	—	953	4,318
1963	4,318	222	—	222	4,540

Année	*Dépenses estimatives nettes de l'année précédente*	*Augmentation durant l'année*			*Dépenses estimatives nettes pour l'année*
		Dépenses brutes	*Recettes commerciales*	*Augmentation nette*	
		(en milliers de dollars)			
		Les trois facteurs réunis			
1959	—	$ 4,262	$ 1,177	$ 3,085	$ 3,085
1960	$ 3,085	4,629	779	3,850	6,935
1961	6,935	6,149	1,603	4,546	11,481
1962	11,481	4,311	809	3,502	14,983
1963	14,983	4,767	1,011	3,756	18,739

Si, dans le calcul des fonds requis pour la télévision, de 1959 (première année du plan d'expansion) à 1963 inclusivement, on fait abstraction de ces trois éléments relatifs aux heures d'activité et au rayon d'action, voici quelles seraient les prévisions à l'égard des frais nets ordinaires d'exploitation:

Année	*Dépenses estimatives nettes de l'année précédente*	*Augmentation durant l'année*			*p.c. d'augmentation pour l'année*	*Dépenses estimatives nettes pour l'année*
		Dépenses brutes	*Recettes commerciales*	*Augmentation nette*		
		(en milliers de dollars)				
1959	$30,723	$3,716	$1,354	$2,362	7.7	$33,085
1960	33,085	1,929	683	1,246	3.7	34,331
1961	34,331	1,674	743	931	2.7	35,262
1962	35,262	1,941	437	1,504	4.3	36,766
1963	36,766	2,252	367	1,885	5.7	38,651

Le tableau suivant donne le chiffre estimatif net des dépenses globales afférentes à la télévision pour les années 1959-1963, réparties entre les frais ordinaires d'exploitation et les frais d'expansion du service de télévision:

Année	*Dépenses estimatives nettes de l'année précédente*	*Augmentation nette des dépenses durant l'année*			*Dépenses estimatives nettes pour l'année*
		Ordinaires	*Expansion*	*Total*	
		(en milliers de dollars)			
1959	$30,723	$ 2,362	$ 3,085	$ 5,447	$36,170
1960	36,170	1,246	3,850	5,096	41,266
1961	41,266	931	4,546	5,477	46,743
1962	46,743	1,504	3,502	5,006	51,749
1963	51,749	1,885	3,756	5,641	57,390
		$ 7,928	$18,739	$26,667	

A noter:

(1) que le rythme annuel des dépenses pour la télévision, sera de $57,390,000 en 1963 comparativement à $30,723,000 en 1958, soit une augmentation de $26,667,000;

(2) que, sur l'augmentation estimative de $26,667,000, une somme de $18,739,000 représente les frais d'extension et d'expansion du service de télévision, le solde de $7,928,000 représentant l'augmentation estimative normale des frais ordinaires d'exploitation.

(ii) *Prévisions pour la radio*

D'après le tableau les frais estimatifs nets d'exploitation au service de la radio pour l'année 1958 s'établissent à	$13,515,000
comparativement à un chiffre correspondant, pour 1957 de	12,885,000
soit une augmentation estimative de	$ 630,000

Pour le service de la radio, on ne prévoit aucun changement de grande importance. L'augmentation estimative de $630,000 (soit $580,000 de plus pour les frais estimatifs bruts et $50,000 de moins pour les recettes diverses) s'explique par une augmentation normale de $855,000 des frais estimatifs d'exploitation et par une économie de $275,000 que pourra réaliser le réseau Dominion en remplaçant certaines émissions par d'autres moins coûteuses.

On notera également au tableau que les frais d'exploitation pour 1963 sont estimés à $16,519,000, comparativement à $13,515,000 pour 1958. L'augmentation estimative de $3,004,000 des dépenses nettes s'explique par:

L'augmentation de la production et de l'activité des postes (surtout l'accroissement normal des frais estimatifs d'exploitation)	$2,793,000
Frais occasionnés par l'extension du rayonnement....	526,000
	3,319,000
Moins: augmentation des recettes commerciales....	315,000
	$3,004,000

Le tableau suivant indique l'augmentation estimative des frais nets d'exploitation du service de la radio pour chacune des années 1959 à 1963.

Année	*Dépenses estimatives nettes de l'année précédente*	*Augmentation durant l'année*			*p.c. d'augmentation pour l'année*	*Dépenses estimatives nettes pour l'année*
		Dépenses brutes	*Recettes commerciales*	*Augmentation nette*		
		(en milliers de dollars)				
1959	$13,515	$ 600	$ 155	$ 445	3.3	$13,960
1960	13,960	616	80	536	3.8	14,496
1961	14,496	763	160	603	4.2	15,099
1962	15,099	624	(40)	664	4.4	15,763
1963	15,763	716	(40)	756	4.8	16,519

(iii) *Prévisions pour la télévision et la radio réunies*

Le budget principal des dépenses de l'État pour l'année 1958, déposé à la Chambre des communes en janvier 1957, comprend des versements à Radio-Canada égaux à ceux de l'année 1957 pour faire face au déficit prévu: entretien et exploitation du service de la radiodiffusion, $6,250,000; du service de la télévision, $12,000,000; plus un versement égal à la taxe d'accise sur les appareils de radio et de télévision, versement estimé à $16,000,000, soit $34,250,000 en tout.

Les prévisions à l'égard des fonds requis par Radio-Canada pour l'année 1958 sont de $44,238,000 pour les frais d'exploitation et de $10,583,000 pour les immobilisations. La Société nous a informés que les versements de l'État, inscrits aux crédits de 1958, ont été calculés d'après la même formule que ceux de 1957, en attendant l'examen, par le Parlement, des conclusions et propositions de la Commission royale.

Les prévisions indiquent que la Société Radio-Canada aura besoin, en 1963, pour ses frais généraux d'exploitation, d'une somme de $73,909,000, soit $29,671,000 de plus que la somme de $44,238,000 établie pour 1958.

Comme on l'a expliqué, les prévisions relatives à la télévision comprennent, pour les années 1959 à 1963, les frais estimatifs des trois grands projets d'expansion (prolongement des heures d'activité, avènement de la télévision en couleur et élargissement du rayon d'action) qui représenteront des dépenses nettes de $18,739,000 en 1963.

Le tableau suivant donne, pour la télévision et la radio réunies, une estimation des dépenses globales nettes réparties entre les frais ordinaires et les frais d'expansion du service de télévision, pour les années 1959 à 1963.

Année	*Dépenses estimatives nettes de l'année précédente*	*Augmentation nette des dépenses durant l'année*			*p.c. d'augmentation pour l'année*	*Dépenses estimatives nettes pour l'année*
		Ordinaires, radio et télévision réunies	*Expansion du service de télévision*	*Total*		
		(en milliers de dollars)				
1959	$44,238	$2,807	$3,985	$5,892	13.3	$50,130
1960	50,130	1,782	3,850	5,632	11.2	55,762
1961	55,762	1,534	4,546	6,080	10.9	61,842
1962	61,842	2,168	3,502	5,670	9.2	67,512
1963	67,512	2,641	3,756	6,397	9.5	73,909
		$10,932	$18,739	$29,671		

Afin de dresser l'estimation des fonds requis pour la période 1959-1963, il faut ajouter chaque année un pourcentage cumulatif de 11.376 aux calculs estimatifs de 1958 ($44,238,000) et à ceux de chacune des quatre années suivantes. Voici un tableau comparatif mettant en regard les chiffres calculés d'après cette formule et les chiffres indiqués par les prévisions:

Année	*Estimations des fonds requis d'après les prévisions*			*Calcul fondé sur un rythme d'augmentation de 11.376* p. 100
	Année précédente	*Augmentation pour l'année*	*Total de l'année*	
	(en milliers de dollars)			
1959	$ 44,238	$ 5,892	$ 50,130	$ 49,270
1960	50,130	5,632	55,762	54,876
1961	55,762	6,080	61,842	61,119
1962	61,842	5,670	67,512	68,073
1963	67,512	6,397	73,909	75,817
			$309,155	$309,155

Si l'on fait abstraction des trois grands projets d'expansion du service de télévision, projets dont le coût annuel aura atteint $18,739,000 en 1963, on obtient, pour les frais nets d'exploitation de 1963, télévision et radio réunies, une somme de $55,170,000, comparativement à $44,238,000 en 1958, soit une augmentation de $10,932,000. Le tableau suivant donne une estimation des frais globaux nets pour chacune des années 1959 à 1963, abstraction faite des grands projets d'expansion du service de télévision.

Année	*Dépenses estimatives nettes de l'année précédente*	*Augmentation durant l'année*			*p.c. d'augmentation pour l'année*	*Dépenses estimatives nettes pour l'année*
		Dépenses brutes	*Recettes commerciales*	*Augmentation nette*		
	(en milliers de dollars)					
1959	$44,238	$4,316	$1,509	$2,807	6.3	$47,045
1960	47,045	2,545	763	1,782	3.8	48,827
1961	48,827	2,437	903	1,534	3.1	50,361
1962	50,361	2,565	397	2,168	4.3	52,529
1963	52,529	2,968	327	2,641	5.0	55,170
				$10,932		

Pour le calcul des fonds requis pour la période quinquennale 1959-1963, abstraction faite du coût estimatif net des trois grands projets d'expansion du service de télévision, il faut ajouter chaque année un pourcentage cumulatif de

4.637 aux fonds requis pour 1958 ($44,238,000) et pour chacune des quatre années suivantes. Voici un tableau comparatif mettant en regard les chiffres calculés d'après cette formule et les chiffres indiqués par les prévisions:

Année	*Estimations des fonds requis d'après les prévisions*			*Calcul fondé sur un rythme d'augmentation de 4.637 p. 100*
	Année précédente	*Augmentation pour l'année*	*Total de l'année*	
	(en milliers de dollars)			
1959	$ 44,238	$ 2,807	$ 47,045	$ 46,290
1960	47,045	1,782	48,827	48,436
1961	48,827	1.534	50,361	50,682
1962	50,361	2,168	52,529	53,032
1963	52,529	2,641	55,170	55,492
			$253,932	$253,932

7. ESTIMATION DES FONDS REQUIS À DES FINS D'IMMOBILISATIONS POUR LES SIX ANNÉES 1958-1963

La direction et la Division du génie de la Société Radio-Canada ont dressé le calcul des fonds estimatifs requis pour la mise en œuvre du Plan d'immobilisation durant les six années 1958-1963.

Étant donné que nous n'avons pas compétence pour nous prononcer sur certaines phases de ce plan qui sont d'ordre purement technique, nous avons accepté, aux fins du présent rapport, les calculs estimatifs de Radio-Canada. Nous avons étudié, de concert avec des dirigeants de la Division du génie, les méthodes et les formules sur lesquelles se fondent ces estimations; ces méthodes et formules nous ont paru logiques.

Pour ce qui est de la télévision, les prévisions afférentes au Plan d'immobilisations portent (a) sur l'achèvement des entreprises approuvées par le Bureau des gouverneurs en 1957 et (b) sur la nécessité de mettre sur pied des services appropriés de production et de distribution en vue d'améliorer le rendement actuel et de répondre à la demande qui naîtra de l'expansion projetée.

Voici les trois points principaux de ce programme:

(1) Acquisition de l'outillage et de l'équipement nécessaires pour assurer le rendement plus efficace des services existants ou à venir.

(2) Acquisition d'un nouvel équipement et de nouveaux moyens de production et de distribution, en prévision du surcroît d'activité occasionné par la prolongation des heures de diffusion et par l'élargissement du rayon d'action au moyen de postes-relais.

(3) Acquisition de nouveaux moyens de production et de transmission ou transformation des moyens existants, en prévision de la transmission et de la production d'émissions de télévision en couleur.

Dans ces trois domaines principaux d'expansion, les travaux devront s'exécuter simultanément. Voici quel pourrait en être à peu près l'échelonnement:

1959 — L'heure d'ouverture du réseau est avancée de 4h. à 3h. de l'après-midi. La Société Radio-Canada inaugure la télévision en couleur par des émissions américaines au réseau anglais et par des films en couleur au réseau français.

1960 — Les heures d'activité continuent d'allonger, les émissions commençant à 2.30 h. de l'après-midi. Neuf postes-relais s'ajoutent au réseau de télévision. Début des émissions en direct de télévision en couleur produites au Canada, ces émissions représentant environ le dixième du total.

1961 — Le réseau commence ses émissions à 1.30 h. de l'après-midi; un deuxième groupe de 13 postes-relais entre en activité. Un autre dixième du temps est réservé à la télévision en couleur.

1962 — Les émissions en réseau commencent à 1 h.; le dernier groupe de 5 postes-relais entre en activité et l'exécution du plan d'élargissement du rayon d'action s'achève. Autre augmentation du dixième du temps réservé aux émissions en couleur.

1963 — Tous les postes atteignent le maximum d'heures d'activité prévu par le plan; les émissions commencent à midi et quart. Autre augmentation du dixième du temps réservé aux émissions en couleur.

Pour ce qui est de la radio, les prévisions du Plan d'immobilisations ont été préparées en conformité du programme de Radio-Canada, programme qui consiste à maintenir les services actuels et, pourvu que le coût en soit raisonnable, à étendre le rayon d'action à certaines régions où le service est actuellement insuffisant ou inexistant. Les plans comportent en particulier les entreprises suivantes:

(1) Achèvement de la mise en œuvre des projets approuvés en 1957 par le Bureau des gouverneurs.

(2) Remplacement d'immeubles et d'équipement technique à cause de la dépréciation normale ou de leur désuétude et concentration des services à divers endroits.

(3) Élargissement limité du rayon d'action, amélioration du service et aménagement de nouveaux postes pour répondre à un accroissement ou à d'importants déplacements de la population.

(4) Équipement divers et améliorations nécessaires aux locaux pris à bail.

Aux fins de notre étude, nous avons groupé sous quatre rubriques principales les grands projets que Radio-Canada juge essentiels. Voici ces rubriques

ainsi que les frais estimatifs, dans la mesure où il est possible de les établir en ce moment, des projets dont on doit entreprendre l'exécution au cours des six prochaines années (1958-1963):

	Télévision	*Radio*	*Les deux*
	(en milliers de dollars)		
Achèvement de la mise en œuvre de projets approuvés en 1957 par le Bureau des gouverneurs — estimation des fonds requis en 1958 et au cours des années suivantes	$ 5,158	$ 2,295	$ 7,453
Concentration des services à tous les endroits; outillage et équipement pour les services existants et en vue d'une demande accrue par suite du prolongement des heures et de l'avènement de la télévision en couleur	100,398	9,105	109,503
Aménagement de postes-relais pour étendre le rayon d'action du service de télévision et installation de nouveaux transmetteurs et de postes-relais de faible puissance	6,585	3,325	9,910
Immobilisations diverses	7,150	3,462	10,612
	$119,291	$ 18,187	$137,478

Voici quelles sont les dépenses prévues pour chaque année:

	Télévision	*Radio*	*Les deux*
	(en milliers de dollars)		
1958	$ 7,888	$ 2,695	$ 10,583
1959	11,375	2,982	14,357
1960	10,612	2,568	13,180
1961	20,638	2,568	23,206
1962	27,165	2,468	29,633
1963	21,085	2,818	23,903
	98,763	16,099	114,862
Coût estimatif d'achèvement des entreprises qui seront encore en voie d'exécution, prévoit-on, à la fin de 1963	20,528	2,088	22,616
	$119,291	$ 18,187	$137,478

Voici quelques commentaires sur les prévisions relatives aux immobilisations:

Télévision

(i) *Achèvement des projets approuvés en 1957 par le Bureau des gouverneurs — $5,158,000*

La plupart de ces projets sont déjà en voie d'exécution. Quelques-uns sont achevés et d'autres le seront en 1958 ou 1959. Voici une estimation des fonds requis pour leur achèvement:

	(en milliers de dollars)		
	Coût global estimatif	*Crédits de 1957*	*Estimation des fonds requis pour 1958 et les années suivantes*
Agrandissement—Immeuble de Radio-Canada, Montréal — studio complet avec équipement de télévision en couleur	$2,384	$ 567	$1,817
Agrandissement — Immeubles de la rue Jarvis à Toronto — studio complet avec équipement de télévision en couleur	2,142	498	1,644
Studios, transmetteurs et équipement	2,619	1,727	892
Espace et installations supplémentaires pour les services existants	1,879	1,295	584
Divers	734	513	221
	$9,758	$4,600	$5,158

(ii) *Concentration des services à tous les endroits, outillage et équipement pour les services existants et en vue d'une demande accrue par suite du prolongement des heures d'émission et de l'avènement de la télévision en couleurs — $100,398,000*

Dépenses envisagées:	
Immeubles	$ 43,030,000
Outillage (y compris celui de 23 nouveaux studios ainsi que le remplacement de l'équipement de 6 studios actuels au coût approximatif moyen d'un million de dollars chacun)	55,416,000
Autres dépenses	1,952,000
	$100,398,000

Un des points principaux du Plan d'immobilisations consiste à grouper les services à tous les endroits, dans toute mesure possible. Beaucoup de services, actuellement logés dans des locaux loués, se trouvent éloignés les uns des autres, notamment à Montréal et à Toronto. On en prévoit le rassemblement dans tous les cas où c'est possible. A l'heure actuelle, les loyers annuels s'établissent à $317,000 à Toronto et à $650,000 à Montréal, y compris environ $300,000 pour l'Immeuble de Radio-Canada loué de l'État par l'entremise du Service international. Cette concentration comportera de fortes immobilisations et pour la télévision et pour la radio mais surtout pour la télévision. On a fait des démarches l'an dernier en vue de l'acquisition des terrains nécessaires au rassemblement et à l'expansion des services à Vancouver, à Winnipeg et à Halifax, notamment la concentration des services de la radio et des services intégrés. Radio-Canada estime que, avant de songer à mettre sur pied des installations destinées à une plus forte production, il vaut mieux, dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie, commencer par concentrer les services actuels de télévision et de radio dans des immeubles appartenant à la Société. Le plan qui prévoit l'acquisition d'un nouvel emplacement à Toronto tient compte de cette considération ainsi que du besoin de services plus étendus. Pour Montréal, où le problème de l'éparpillement est également grave, le programme d'expansion prévoit l'acquisition d'un nouvel emplacement où l'on concentrera les services. Tant pour Toronto que pour Montréal, on a calculé le coût estimatif d'emplacements éloignés du centre de la ville.

Pour le calcul des immobilisations estimatives, on a tenu pour acquis que les travaux relatifs à la concentration des services commenceraient en 1958 à Toronto et à Montréal. Dans ce cas, le déménagement aurait lieu en 1961 pour certains services mais il ne serait pas complet avant 1966, car on ne prévoit pas que les installations soient prêtes avant ce temps-là. Dans les prévisions, on n'a pas tenu compte de l'économie possible de frais de transport étant donné que, pour une période d'environ cinq ans, les services de Radio-Canada, dans chacune de ces villes, continueront d'être disséminés. Cependant, ces frais diminueront notablement après 1966. On a présumé que, pour la période 1958-1963 envisagée dans les prévisions, toute économie au chapitre du loyer sera contrebalancée par les frais d'entretien des nouveaux immeubles et par les frais supplémentaires qui pourront surgir jusqu'à ce que le déménagement prenne fin. On n'a pas tenu compte de ce que pourra rapporter la vente des propriétés de Radio-Canada qui seront évacuées à l'achèvement du programme de concentration.

Bien qu'une partie des immobilisations prévues ait trait à des projets d'expansion des services, on a aussi prévu l'acquisition de nouvelles installations capables d'assurer une exploitation plus économique et plus efficace des services existants. Il n'est pas possible, dans les estimations, de faire la part des immobilisations qui seront affectées aux immeubles et à l'équipement dont on aura besoin pour assurer une exploitation plus efficace et plus économique des services actuels, ni celles des immobilisations qui serviront à d'autres initiatives comme

le prolongement de la période d'activité ou l'avènement de la télévision en couleur. Pour obtenir ces renseignements, il aurait fallu calculer les deux séparément.

Voici les estimations relatives aux frais de la concentration des services à Montréal et à Toronto:

	Montréal	*Toronto*	*Total*
Immeubles	$18,000,000	$18,200,000	$36,200,000
Outillage	18,262,000	16,864,000	35,126,000
	$36,262,000	$35,064,000	$71,326,000

(iii) *Aménagement de postes-relais en vue de l'élargissement du rayon d'action — $6,585,000*

A l'heure actuelle, les postes canadiens de télévision atteignent les quatre cinquièmes de la population. Radio-Canada se propose d'installer et d'exploiter des postes-relais dans certains centres ayant une population d'au moin 5,000. Les plans actuels en prévoient 27. Si l'on autorise des postes privés à diffuser dans l'un ou l'autre de ces centres, la Société projette d'installer son poste-relais dans une autre région où le chiffre de population est de près de 5,000. On prévoit que les postes-relais qui entreront en activité d'ici quelques années, tant ceux de Radio-Canada que ceux des diffuseurs privés, atteindront le dixième de la population qui n'est pas encore desservie de sorte que, dans l'ensemble, le rayonnement s'étendra aux neuf dixièmes de la population.

Radio

(i) *Achèvement des projets approuvés en 1957 par le Bureau des gouverneurs — $2,295,000*

La plupart de ces projets sont déjà en voie d'exécution; certains sont achevés et d'autres le seront en 1958 ou 1959.

Le projet principal comprend la construction d'un bâtiment à Ottawa pour tout le personnel de l'administration centrale en poste dans cette ville. Le coût estimatif s'établit à $2,250,000.

La Société Radio-Canada dresse des comptes distincts pour la radio et pour la télévision, tant pour les éléments d'actif que pour les frais d'exploitation. En règle générale, les comptes intéressant les deux services, qu'on appelle services intégrés, sont d'abord inscrits au budget de la radio, puis on apporte la mise au point qui s'impose au compte de la télévision, au cours ou à la fin de chaque période de comptabilité.

Jusqu'ici, Radio-Canada a pour coutume de porter les éléments de capital au compte de l'un des deux services, celui de la radio ou celui de la télévision. Les éléments de capital afférents aux deux services sont inscrits à l'actif du service de la radio. C'est pour cette raison que le coût entier du nouvel immeuble projeté pour Ottawa, deux millions et quart, est inscrit au budget des immobilisations de la radio. La Société se propose de changer de méthode.

Abstraction faite des frais estimatifs d'achèvement des projets approuvés en 1957 par le Bureau des gouverneurs, les estimations quant aux fonds dont les services de radio et de télévision auront besoin représentent le coût des nouvelles installations destinées à chacun de ces deux services, c'est-à-dire que la somme en est répartie entre le service de la radio et celui de la télévision au lieu d'être imputée en entier au compte de la radio.

(ii) *Concentration des services à certains endroits et remplacement d'immeubles et de matériel technique — $9,105,000*

On a prévu les frais de remplacement de l'outillage et des installations de radio qui sont usés ou désuets ou qui le deviendront vraisemblablement d'ici quelques années. Une grande partie de l'outillage se trouve déjà dans cet état, dit-on, et le nombre des arrêts de fonctionnement et des pannes augmente chaque année.

Les estimations comprennent également l'achat d'immeubles à certains endroits où les locaux actuels ne donnent pas satisfaction. On dit que plusieurs des propriétés louées, de même que certains immeubles appartenant à Radio-Canada, ne conviennent pas ou ne répondent pas aux besoins actuels.

Un avantage important du programme de remplacement des immeubles et des installations techniques, c'est que les services seront partout groupés dans toute mesure possible. Bien qu'à l'heure actuelle les services de Radio-Canada soient le plus souvent logés dans des locaux loués, la plupart des postes de radio et des studios sont la propriété de la Société, à l'exception de l'Immeuble de Radio-Canada à Montréal. La Société estime opportun, à des fins d'efficacité et d'économie, d'assurer la concentration de son équipement actuel de radio et de télévision dans des immeubles qui lui appartiennent. La part du service de la radio, pour ce qui est des frais de concentration des installations, est estimée à $2,040,000 pour Toronto et à $2,600,000 pour Montréal. Voici la décomposition de ces chiffres:

	Toronto	*Montréal*	*Total*
Immeubles	$ 1,300,000	$ 1,300,000	$ 2,600,000
Outillage	740,000	1,300,000	2,040,000
	$ 2,040,000	$ 2,600,000	$ 4,640,000

(iii) *Aménagement de nouveaux transmetteurs et de postes relais de faible puissance pour remplacer des installations insuffisantes, pour étendre le rayon d'action et pour répondre à l'accroissement de la population — $3,325,000*

Pour satisfaire aux besoins que la Société Radio-Canada juge essentiels en matière de rayonnement, on songe à mettre en œuvre un plan limité qui étendrait le service de Radio-Canada à environ un

demi-million d'auditeurs, dont la moitié ne profite en ce moment d'aucun service direct et dont l'autre moitié doit se contenter des émissions plus ou moins nombreuses que lui transmettent les postes privés. Le plan tient compte également de la formation possible de nouvelles collectivités par suite d'un accroissement ou de déplacements de la population.

Le rayonnement sera assuré par l'établissement d'un certain nombre de postes émetteurs à bandes normales, par l'accroissement de la puissance des postes actuels et par des transmetteurs-relais de faible puissance installés dans les régions reculées. L'estimation des fonds requis à ces fins se fonde sur ce qu'a coûté récemment à Radio-Canada l'installation ou le remplacement de transmetteurs. La somme prévue comprend également de nouveaux postes de puissances diverses qu'on installera, au besoin, à mesure que la population augmentera ou que de nouvelles localités s'établiront.

Frais du service pour les territoires du Nord — $2,500,000

La Société Radio-Canada étant d'avis que l'élargissement du rayon d'action de la radio jusqu'au Yukon et aux districts de Mackenzie et de Keewatin ne fait pas partie des objectifs généraux sur lesquels se fondaient les prévisions relatives aux immobilisations, il n'a pas été tenu compte de cet élément dans le calcul des fonds requis par la Société.

On estime qu'il faudrait des immobilisations de deux millions et demi pour assurer ce service.

Le plan qui a servi de base aux estimations prévoit l'élargissement du rayon d'action jusqu'au Yukon et aux districts de Mackenzie et de Keewatin par l'établissement de deux postes à ondes courtes, l'un près de Vancouver et l'autre près de Winnipeg, et par l'amélioration des postes actuels de la Défense nationale qui pourraient relayer les transmissions par ondes courtes sur bande normale. On estime que le service des territoires du Nord atteindrait 32,000 personnes.

PARTIE III

LES POSTES PRIVÉS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

1. LOIS QUI RÉGISSENT LES POSTES PRIVÉS

Tous les postes privés de radiodiffusion sonore ou visuelle, au Canada, sont assujétis aux dispositions de la loi de 1938 sur la radio (modifiée), S.R. 1952, c. 233, et à la loi canadienne de 1936 sur la radiodiffusion (modifiée), S.R. 1952, c. 32.

L'aspect technique de la radio et de la télévision relève du ministère des Transports tandis que la réglementation des émissions ressortit à la Société Radio-Canada. En outre, le ministre des Transports et Radio-Canada régissent le régime de propriété des postes privés à but lucratif et le mode de répartition des actions des sociétés détentrices de permis.

L'article 5 (1) de la loi sur la radio porte que personne ne peut établir ni exploiter un poste de radiodiffusion au Canada sans posséder un permis accordé par le ministre des Transports et sans se conformer aux exigences de ce permis.

Les permis sont valides pour cinq ans à partir de la date d'émission jusqu'au 31 mars qui suit l'expiration de la période quinquennale et la validité peut s'en étendre à d'autres périodes de cinq ans moyennant le versement de droits annuels. Le Ministre peut annuler le permis sans préavis et sans compensation, à la fin de n'importe quelle année financière.

ÉCHELLE ACTUELLE DES DROITS

Catégorie de postes	*Recettes annuelles brutes*			*Droits*
A	Moins de		$ 25,000	$ 100
B	De	$ 25,000 à	50,000	250
C	De	50,000 à	75,000	500
D	De	75,000 à	100,000	1,000
E	De	100,000 à	200,000	1,500
F	De	200,000 à	400,000	3,000
G	$400,000 et plus			6,000

(Les recettes brutes comprennent les recettes provenant de l'exploitation d'un poste moins les commissions des agences.)

Les détenteurs de permis présentent chaque année au ministre des Transports l'état des recettes, dépenses et bénéfices de leur poste.

L'article 22 (1) de la loi canadienne sur la radiodiffusion porte que le ministre des Transports, avant de prendre une décision à l'égard d'une demande de permis relative à la création d'un nouveau poste privé ou à l'augmentation de puissance, au changement de fréquence ou à quelque autre changement à un poste existant, et avant d'établir des règlements ou des modifications aux règlements qui régissent l'activité des postes privés, doit soumettre une telle demande ou ces projets de règlements à Radio-Canada. La Société doit en donner avis public dans la *Gazette du Canada* et faire au Ministre les recommandations qu'elle juge pertinentes. Tout permis relatif à la création d'un nouveau poste privé doit recevoir l'approbation préalable du gouverneur en conseil. L'article 22 (2) statue que la Société doit étudier chaque année l'activité des postes et faire au ministre des Transports les recommandations qu'elle juge à propos. L'article 21 donne à la Société le pouvoir d'établir des règlements. La dernière édition des règlements date de décembre 1955. Ces règlements s'appliquent à tous les postes qui ont obtenu des permis en vertu de la loi sur la radio et portent sur tout ce qui fait l'objet des émissions radiodiffusées par ces postes.

2. LA DÉLIVRANCE DES PERMIS AUX POSTES DE RADIO-TÉLÉVISION

Toute demande relative à de nouveaux permis, à des modifications aux installations de postes existants, à des changements de propriétaires ou au remaniement du capital-actions des sociétés détentrices de permis doit se présenter sur des modèles prescrits et de la manière requise par le ministère des Transports.

Ce dernier ne remet un modèle de demande à un requérant qui veut établir un poste de télévision qu'après s'être assuré que cette demande ne vient pas en contradiction avec la ligne de conduite adoptée par le gouvernement, selon laquelle on n'accorde un permis qu'à un seul poste de télévision dans une région. Le modèle de demande établit en toutes lettres que le permis obtenu fait du poste en question une partie du régime national, que le requérant devient un élément du réseau et qu'il s'engage à diffuser le service national d'émissions fourni par Radio-Canada.

Le requérant doit également remplir des modèles destinés à fournir à Radio-Canada des renseignements quant aux émissions et aux recettes et frais d'exploitation estimatifs des quelques premières années. C'est aussi le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada qui recommande qu'on renouvelle ou annule les permis.

Une commission conjointe formée d'agents techniques de Radio-Canada et du ministère des Transports étudie les demandes quant à leur aspect technique. La *Gazette du Canada* publie ensuite la liste de celles qu'on examinera à la prochaine audience publique du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada qui les étudiera pour formuler des recommandations à leur sujet. Dès la parution de cette liste, Radio-Canada invite par écrit les requérants à se présenter en personne à l'audience publique ou à faire parvenir un mémoire. Après l'audience publique, le Bureau des gouverneurs examine encore les demandes en séance privée, et il étudie les témoignages ainsi que les renseignements fournis par les techniciens de Radio-Canada.

Les détenteurs de permis qui désirent transférer des actions, changer la direction du poste ou remanier leur capital, modifier leur raison sociale ou constituer une société à fonds social, doivent en faire la demande au ministère des Transports. Ce dernier soumet ensuite les demandes à Radio-Canada, pour étude par le Bureau des gouverneurs.

3. NOMBRE DE POSTES

a) *Radio* — Le 28 février 1956, on comptait au Canada 167 postes privés de radiodiffusion, parmi lesquels se trouvaient 6 postes en voie de construction et ne fonctionnant pas encore. Les 161 autres comprenaient 156 postes à but lucratif et 5 postes sans but lucratif, en activité. On trouvera à la 1re Partie, section 3, du présent rapport, la répartition des 161 postes par province.

Aux fins de la présentation des données financières fournies plus loin dans la présente partie du rapport, nous faisons état d'un chiffre de 153 postes commerciaux en activité; trois de ces postes appartiennent aux mêmes groupes et

présentent un rapport financier d'ensemble au ministère des Transports. Sur ces 153 postes, 97 sont affiliés aux réseaux de Radio-Canada (Dominion, 49; Trans-Canada, 28; Français, 20).

b) *Télévision* — Le 28 février, on comptait 28 postes privés de télévision au Canada (dont 25 en activité et 3 en voie de construction). Sur ces 25 postes, 22 sont reliés aux réseaux anglais de Radio-Canada et 3 au réseau français. Dans la 1re Partie du rapport, au paragraphe 3, on en trouvera la répartition par province.

4. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le ministère des Transports a obtenu des postes privés la permission de révéler à la Commission leurs rapports respectifs, à la condition que l'identité et les renseignements relatifs à chaque poste en particulier restent confidentiels. Le secrétaire de la Commission a fait parvenir à tous les postes privés une liste de questions destinées à obtenir le détail des recettes perçues en 1955 par les entreprises de radio-télévision, en assurant aux postes que les renseignements particuliers à chacun d'eux ne seraient pas révélés. Pour la présente étude, nous nous sommes servis des chiffres obtenus de cette façon.

L'étude de ces rapports annuels, qui embrassent des périodes financières terminées en 1955, et l'étude des réponses à nos questionnaires nous ont permis d'élaborer un état financier indiquant: (1) le résultat des opérations financières globales des postes privés de radio et de télévision à but lucratif, pour 1955; (2) le rapport entre les recettes nettes de ceux-ci (avant déduction de l'impôt) et leurs recettes brutes. Il ne nous a pas été possible de préparer des bilans distincts pour la radio et pour la télévision car certains des postes, qui s'occupent tant de télévision que de radiodiffusion, ne répartissent pas leur actif et leur passif entre ces deux formes d'exploitation; par conséquent, les chiffres globaux du bilan inclus plus loin dans la présente partie du rapport valent pour la radio et la télévision ensemble.

5. RADIO — RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION — 1955

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, 153 postes privés de radio-diffusion à but lucratif étaient en activité au 28 février 1956 (soit 156 postes, moins trois qui appartiennent au même propriétaire et pour lesquels celui-ci présente un rapport global). Les chiffres relatifs aux revenus bruts et aux recettes nettes pour les périodes financières terminées en 1955 se rapportent à 144 postes seulement. Les neuf autres postes n'y sont pas compris pour les raisons suivantes: dans cinq cas, les états financiers ne nous ont pas été remis; dans deux autres cas, les postes n'ont commencé de fonctionner qu'à la fin de 1955; un poste n'a pas présenté de chiffres distincts pour la radio et la télévision respectivement; enfin, un poste n'a pas établi de distinction entre ses frais d'exploitation (radio et télévision) et ses autres dépenses.

Le tableau suivant constitue un résumé des rapports combinés d'exploitation des 144 postes de radio, pour les périodes financières terminées en 1955:

	Postes	*Recettes brutes*	*Montants déduits des recettes*	*Recettes nettes*	*Dépenses*	*Revenu net (avant déduction de l'impôt*	*% des recettes nettes*
			(en milliers de dollars)				
Postes rentables— 111 postes							
Affiliés aux réseaux de Radio-Canada							
Trans-Canada	20	$ 5,321	$ 626	$ 4,695	$ 3,485	$ 1,210	*25.78*
Dominion	40	11,427	1,382	10,045	7,905	2,140	*21.29*
Français	14	1,660	219	1,441	1,207	234	*16.25*
Total—Affiliés aux réseaux de Radio-Canada	74	18,408	2,227	16,181	12,597	3,584	*22.15*
Postes non affiliés	37	14,897	2,467	12,430	9,261	3,169	*25.49*
Total	111	$33,305	$ 4,694	$28,611	$21,858	$ 6,753	*23.61*
Postes qui ont été exploités à perte — 33 postes							
Affiliés aux réseaux de Radio-Canada							
Trans-Canada	7	$ 746	$ 62	$ 684	$ 712	$ (28)	—
Dominion	7	634	45	589	666	(77)	—
Français	3	108	18	90	96	(6)	—
Total — Affiliés aux réseaux de Radio-Canada	17	1,488	125	1,363	1,474	(111)	—
Postes non affiliés	16	1,161	124	1,037	1,289	(252)	—
Total	33	$ 2,649	$ 249	$ 2,400	$ 2,763	$ (363)	—
Grand total	144	$35,954	$ 4,943	$31,011	$24,621	$ 6,390	*20.60*

Le pourcentage du revenu net (avant déduction de l'impôt) par rapport aux revenus bruts est supérieur à la moyenne (qui est de 23.61 p. 100) dans 31 cas sur 111 postes qui accusent des bénéfices, tandis que les 80 autres restent en deça de la moyenne. (Les deux pourcentages les plus marqués s'établissent

à 53.71 et 52.67 p. 100.) Cent postes mentionnent dans leur rapport des dépenses pour «cachets d'artistes et autres». Ces dépenses forment un total de $1,797,000 et se répartissent ainsi: $937,000 facturés aux commanditaires et $860,000 déboursés par les postes mêmes. Quant aux 44 autres postes qui n'ont pas inclus cette rubrique de dépenses, il est possible que certains d'entre eux aient aussi versé des cachets d'artistes même s'ils ne les ont pas fait figurer distinctement dans les renseignements fournis au ministère des Transports.

Les tableaux ci-après classent par catégorie, d'après leurs recettes brutes et leurs revenus nets, les 144 postes qui ont fait l'objet de notre étude des résultats de l'exploitation, pour 1955:

	Nombre de postes qui accusent	
	un profit	*une perte*
Catégories, d'après les recettes		
Moins de $ 100,000	22	25
$ 100,000 — 200,000	34	7
200,000 — 300,000	18	1
300,000 — 400,000	11	—
400,000 — 500,000	10	—
500,000 — 750,000	7	—
750,000 — 1,000,000	6	—
1,000,000 et plus	3	—
	111	33
Catégories, d'après le revenu net (avant déduction de l'impôt)		
Moins de $ 50,000	74	31
$ 50,000 — 100,000	20	2
100,000 — 200,000	10	—
200,000 — 400,000	5	—
400,000 — 600,000	1	—
600,000 et plus	1	—
	111	33

Cent neuf postes privés à but lucratif ont retourné les questionnaires qui leur avaient été adressés afin d'obtenir d'eux un état de leurs recettes de radiodiffusion pour 1955. Sur ce nombre, 88 ont pu fournir des renseignements

détaillés et 21 ont dû donner des renseignements incomplets parce que leur comptabilité ne distingue pas les recettes provenant des «ventes de temps» de celles qui proviennent des annonces-éclairs. Le tableau qui suit renferme la ventilation des renseignements reçus:

	Postes affiliés aux réseaux de Radio-Canada	*Postes non affiliés*	*Tous les postes*
		(en milliers de dollars)	
Postes qui ont indiqué leurs recettes en détail			
Nombre de postes	*56*	*32*	*88*
«Ventes de temps» —			
Réseaux de Radio-Canada	$ 474	$ 55	$ 529
Autres réseaux	149	67	216
Commanditaires nationaux — émissions hors-réseaux	2,377	1,466	3,843
Commanditaires locaux	3,444	1,787	5,231
Total	6,444	3,375	9,819
Annonces-éclairs —			
Commanditaires nationaux	3,602	2,594	6,196
Commanditaires locaux	4,644	2,878	7,522
Total	8,246	5,472	13,718
Frais de réalisation	535	654	1,189
Recettes diverses	120	500	620
Total	$15,345	$10,001	$25,346
Postes qui ont fourni des renseignements incomplets quant à leurs recettes			
Nombre de postes	*16*	*5*	*21*
«Ventes de temps», y compris les annonces-éclairs —			
Réseaux de Radio-Canada	$ 91	$ —	$ 91
Autres réseaux	—	—	—
Commanditaires nationaux	1,067	1,283	2,350
Commanditaires locaux	1,556	992	2,548
Total	2,714	2,275	4,989
Frais de réalisation	52	56	108
Recettes diverses	6	—	6
Total	$ 2,772	$ 2,331	$ 5,103

6. TÉLÉVISION — RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION — 1955

Comme nous l'avons mentionné plus haut, 25 postes privés de télévision étaient en activité le 28 février 1956. Quatorze de ces postes ont fonctionné toute l'année, cinq autres ont débuté au cours de l'année et n'ont pas été en activité pendant une année complète, cinq autres ont débuté à l'automne de 1955 et ont terminé leur année financière en 1956, et un poste n'a pas établi de chiffres distincts quant à la radio et à la télévision. Par conséquent, les chiffres soumis ci-après relativement aux résultats de l'exploitation ne se rapportent qu'à 14 postes seulement.

Le tableau qui suit résume les profits et pertes de ces 14 postes additionnés, pour les exercices financiers terminés en 1955:

	Nombre de postes		
	Fonctionnant		*Tous les postes*
	à profit	*à perte*	
	9	*5*	*14*
	(en milliers de dollars)		
Ventes brutes	$ 4,495	$ 2,370	$ 6,865
Montants déduits des ventes	705	119	824
Ventes nettes	3,790	2,251	6,041
Dépenses	3,238	2,602	5,840
Revenu net — avant déduction de l'impôt	$ 552	$ (351)	$ 201
Revenu net exprimé en pourcentage des ventes nettes	14.56%		3.32%

Les chiffres relatifs aux divers postes qui ont enregistré des bénéfices indiquent que, pour quatre de ces postes, le pourcentage du revenu net (avant déduction de l'impôt) par rapport à leurs ventes nettes, dépasse la moyenne, qui est de 14.56 pour cent pour les neuf postes. Les deux pourcentages les plus élevés sont de 48.38 et 38.67 pour cent. Cinq postes ont un pourcentage inférieur à la moyenne.

Sur 19 postes qui ont fourni des renseignements, 12 ont mentionné des cachets d'artistes et autres cachets. Le total s'en établit à $220,000 pour les 12, dont $106,000 au compte des commanditaires et $114,000 aux frais des postes mêmes. Quant aux sept autres postes qui ne font pas mention de cette rubrique de dépenses, il est possible que certains aient versé des cachets même s'ils ne les ont pas fait figurer à part dans les rapports qu'ils ont envoyés au ministère des Transports.

Les tableaux ci-après classent d'après les catégories de recettes brutes et de revenus nets les 14 postes de télévision qui font l'objet de notre étude sur les résultats de l'exploitation pour 1955:

	Nombre de postes qui accusent un bénéfice	*une perte*
Catégories, d'après les recettes		
Moins de $ 100,000	—	—
$ 100,000 — 200,000	1	1
200,000 — 300,000	1	1
300,000 — 400,000	2	1
400,000 — 500,000	2	—
500,000 — 750,000	2	1
750,000 — 1,000,000	—	—
1,000,000 et plus	1	1
	9	5
Catégories, d'après le revenu net (avant déduction de l'impôt)		
Moins de $ 50,000	4	1
$ 50,000 — 100,000	2	2
100,000 — 150,000	3	2
	9	5

Le tableau qui suit renferme l'analyse des recettes (provenant de la réalisation des émissions) des 14 postes de télédiffusion qui ont fonctionné durant toute l'année 1955:

	(en milliers de dollars)
«Ventes de temps»	
Radio-Canada	$1,328
Commanditaires nationaux	1,249
Commanditaires locaux	842
	3,419 (A)
Annonces-éclairs	
Commanditaires nationaux	2,120
Commanditaires locaux	961
	3,081
Frais de réalisation	316
Recettes diverses	49
	$6,845

(A) Comprend les annonces-éclairs de deux postes qui n'ont pas indiqué de montants distincts pour les ventes de temps et les annonces-éclairs respectivement.

7. BILANS

Nous avons étudié tous les bilans que les postes de radio et de télévision ont adressés au ministère des Transports pour les périodes terminées en 1955.

Les chiffres ci-après se rapportent à 155 postes de radio et de télévision sur un total de 178 (153 postes de radio et 25 postes de télévision) qui fonctionnaient le 28 février 1956. La différence, soit 23, s'explique comme suit:

Sociétés dont les postes de radio et de télévision constituent des divisions de l'entreprise principale et dont les états financiers ne donnent pas de chiffres distincts pour la radio et pour la télévision respectivement	11
Postes dont le premier exercice financier s'est terminé après le 31 décembre 1955	7
Postes pour lesquels nous ne possèdons pas de renseignements	5
	23

Nous avons constaté, étude faite, qu'il est impossible d'indiquer des chiffres distincts pour la radio et pour la télévision, étant donné que certains postes qui s'occupent de ces deux formes d'exploitation n'en font pas la distinction dans l'état de leur passif et de leur actif. Le tableau suivant renferme les chiffres combinés de 155 postes de radio et de télévision:

(en milliers de dollars)

Capital de roulement		$ 4,127
Capital immobilisé:		
Valeur comptable brute	$30,150	
Dépréciation accumulée	12,223	
		17,927
Clientèle et autres impondérables		4,557
Autre actif		3,184
Actif total		29,795
Dette à longue échéance		7,675
Valeur nette — Avoir propre des actionnaires		$22,120
Valeur déclarée des actions privilégiées et ordinaires en circulation, ainsi que l'excédent acquis et autres réserves excédentaires —		
Capital-actions	$ 9,225	
Excédent acquis	12,167	
Réserves excédentaires	728	
		$22,120

PARTIE IV

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Nos commentaires et propositions se présentent sous deux rubriques:

1. A l'intention de la Commission
2. A l'intention de la Direction de Radio-Canada.

On ne doit considérer les commentaires qui suivent, à l'égard de certaines des questions traitées, que comme de simples résumés de renseignements plus complets communiqués ailleurs dans le présent rapport.

Certains commentaires et propositions de la première rubrique intitulée «A l'intention de la Commission» portent sur des points qui se rattachent à l'organisation et aux finances. On aurait pu les inclure également sous la deuxième rubrique mais, pour des motifs de commodités, ils ne paraissent que sous la première.

1. *A L'INTENTION DE LA COMMISSION*

1. ESTIMATION DES FONDS REQUIS, 1958-1963

Dans le passé, les fonds nécessaires au financement des services de diffusion, y compris les immobilisations, provenaient de quatre sources principales: a) les droits de permis à l'égard des appareils récepteurs de radio (supprimés en 1953); b) les droits de permis de diffusion des postes privés; c) les subventions de l'État; d) les prêts de l'État.

A notre avis, il y aurait lieu de songer, pour divers motifs, à changer le mode de financement de Radio-Canada. Par exemple:

(i) La Société ne sait pas assez longtemps d'avance sur quels fonds elle pourra compter pour assurer le service qu'elle juge approprié. En janvier, chaque année, elle établit la somme de ses frais nets d'exploitation et d'immobilisations pour l'année suivante et en soustrait l'équivalent du produit estimatif des taxes d'accise. Pour combler l'écart, elle demande ensuite, par l'entremise du Conseil du Trésor, un paiement ou un prêt, ou les deux.

(ii) Il n'existe pas de rapport direct entre le produit de la taxe d'accise à l'égard des appareils récepteurs de radio et de télévision, et les frais du service assuré par Radio-Canada.

(iii) Étant donné que Radio-Canada ne fait pas ses frais, l'écart entre ses recettes commerciales et les sommes requises tant pour son exploitation que pour ses immobilisations doit être comblé par des fonds publics. Nous ne voyons pas pourquoi on devrait assurer le financement de Radio-Canada au moyen de prêts de l'État. En suivant cette méthode, la Société ne saura s'acquitter du paiement des intérêts et du principal autrement que par de nouveaux emprunts et de nouvelles subventions.

Il faut, à notre avis, considérer Radio-Canada comme l'un de nos plus importants services nationaux.

Nous croyons que les fonds fournis par l'État ne devraient pas être réservés à un des deux services en particulier. Il nous semble raisonnable de proposer que la Société fasse elle-même la répartition des fonds qu'elle juge bon d'affecter à chacun des domaines distincts de son activité. Cependant, tout en l'autorisant à disposer ainsi de son revenu aux fins qu'elle juge appropriées, il ne faudrait pas permettre que l'expansion de la télévision se fasse aux dépens du service de la radio.

Nous proposons qu'on conserve le régime des comptes distincts pour la télévision et pour la radio, afin qu'il soit possible de savoir quelle part des fonds reçus on affecte à chacun de ces services.

Il faut que Radio-Canada dresse ses plans assez longtemps d'avance pour ses services de diffusion. Si les installations sont aujourd'hui disséminées à quinze endroits différents à Montréal et à seize endroits à Toronto, c'est parce que, jusqu'ici, Radio-Canada n'avait pas assez de fonds pour préparer ses plans d'avance. Après avoir étudié la question, nous jugeons qu'il est important que la Société soit en mesure de dresser le bilan de ses dépenses pour une période de plusieurs années sans avoir à compter sur des subventions annuelles incertaines et sans courir le risque d'être prise au dépourvu par des changements apportés sans préavis suffisant. A notre avis, la Société devrait être raisonnablement assurée cinq ans d'avance des sommes dont elle pourra disposer pour son exploitation et ses immobilisations, et elle devrait être informée assez longtemps d'avance de tout changement projeté par le Gouvernement. Elle saurait alors qu'elle somme elle peut dépenser et pourrait régler son activité en conséquence dans les cadres de ses disponibilités.

Nous n'avons pas tenté de rattacher le rythme annuel des dépenses à des éléments, comme le produit de la taxe de vente, le produit national brute et le revenu des particuliers, qui varient suivant la croissance et l'essor du Canada. Nous n'avons pas étudié cette question. De toute évidence, toute formule qui permettrait à la Société d'atteindre un certain degré de certitude quant aux fonds dont elle disposera au cours d'une période d'années serait avantageuse, en ce sens qu'elle permettrait à Radio-Canada de dresser des plans pour l'avenir.

Nous avons fait le calcul estimatif des fonds dont la Société Radio-Canada aura besoin pour la période de six ans 1958-1963. Nous sommes d'avis que la Société devrait dresser ses prévisions pour cinq ans à l'avance en gardant d'année en année cette marge de cinq ans. Quoi qu'il en soit, l'estimation des fonds requis après 1963 (dernière année des prévisions du présent rapport) devrait être prête en 1962.

De concert avec la Société Radio-Canada, nous avons fait le calcul estimatif des fonds requis, les immobilisations y comprises, pour la période de six ans 1958-1963, les services de télévision et de radio étant envisagés séparément.

A notre avis, ces prévisions, fondées sur les considérations que nous avons exposées à la Partie II du présent rapport, donnent une assez juste idée des fonds dont Radio-Canada aura besoin.

Nos estimations constituent, en somme, un Plan de financement de six ans pour la période 1958-1963. Les chiffres ne comprennent (1) aucune subvention de l'État ni aucune recette provenant des droits de permis des postes privés, ni (2) aucune somme affectée au paiement d'intérêts à l'égard de prêts

de l'État, au remboursement de ces prêts, à la dépréciation ni au vieillissement du matériel. Voici, sous une forme abrégée, quels seront les fonds estimatifs requis:

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
	(en milliers de dollars)					
Estimation des fonds requis à des fins d'exploitation						
Télévision						
Dépenses brutes	$47,850	$55,828	$62,386	$70,209	$76,461	$83,480
Recettes commerciales (nettes)	17,127	19,658	21,120	23,466	24,712	26,090
Dépenses nettes	30,723	36,170	41,266	46,743	51,749	57,390
Radio						
Dépenses brutes	14,760	15,360	15,976	16,739	17,363	18,079
Recettes commerciales (nettes)	1,245	1,400	1,480	1,640	1,600	1,560
Dépenses nettes	13,515	13,960	14,496	15,099	15,763	16,519
Télévision et radio réunies						
Dépenses brutes	62,610	71,188	78,362	86,948	93,824	101,559
Recettes commerciales (nettes)	18,372	21,058	22,600	25,106	26,312	27,650
Dépenses nettes	44,238	50,130	55,762	61,842	67,512	73,909
Fonds estimatifs requis pour les immobilisations						
Télévision	7,888	11,375	10,612	20,638	27,165	21,085
Radio	2,695	2,982	2,568	2,568	2,468	2,818
Les deux	10,583	14,357	13,180	23,206	29,633	23,903
Exploitation et immobilisations réunies						
Télévision	38,611	47,545	51,878	67,381	78,914	78,475
Radio	16,210	16,942	17,064	17,667	18,231	19,337
Total	$54,821	$54,487	$68,942	$85,048	$97,145	$97,812

NOTA: Le coût estimatif d'achèvement des entreprises qui seront en voie d'exécution, prévoit-on, à la fin de 1963, s'établit à $22,616,000.

Les prévisions relatives aux frais nets d'exploitation du service de télévision indiquent une augmentation estimative de $26,667,000 en 1963 ($57,390,000) par rapport à 1958 ($30,723,000), pour ce qui est du rythme annuel des dépenses nettes. Ce chiffre tient compte des trois grands projets d'expansion de la période 1959-1963, c'est-à-dire: a) le prolongement des heures d'activité; b) l'avènement de la télévision en couleurs, c) l'extension du rayon d'action. Ces trois entreprises entraîneront les dépenses estimatives suivantes: 1959, $3,085,000; 1960, $6,935,000; 1961, $11,481,000; 1962, $14,983,000 et 1963, $18,739,000.

Les prévisions pour la télévision et la radio réunies indiquent que les fonds estimatifs requis pour les frais généraux d'exploitation (y compris l'expansion projetée du service de télévision qui doit commencer en 1959 et dont il est question à l'alinéa précédent) passeront de $44,238,000 en 1958 à $73,909,000 en 1963.

Afin d'obtenir les fonds requis pour la période quinquennale 1959-1963, il faudra ajouter chaque année un pourcentage cumulatif de 11.376 aux estimations de 1958 ($44,238,000) et à celles de chacune des quatre années suivantes. Voici un tableau comparatif mettant en regard les chiffres obtenus d'après cette formule et les chiffres indiqués par les prévisions:

	Fonds requis d'après les prévisions			*Calcul fondé sur un rythme d'augmentation de 11.376 p. 100*
Année	*Année précédente*	*Augmentation pour l'année*	*Total pour l'année*	
		(en milliers de dollars)		
1959	$44,238	$ 5,892	$ 50,130	$ 49,270
1960	50,130	5,632	55,762	54,876
1961	55,762	6,080	61,842	61,119
1962	61,842	5,670	67,512	68,073
1963	67,512	6,397	73,909	75,817
			$309,155	$309,155

Si l'on fait abstraction des trois grands projets d'expansion du service de télévision, projets dont il est question ci-dessus et dont le coût annuel aura atteint $18,739,000 en 1963, on obtient pour les frais nets d'exploitation de 1963, télévision et radio réunies, une somme de $55,170,000, comparativement à $44,238,000 en 1958.

Afin d'obtenir les fonds requis pour la période quinquennale 1959-1963, abstraction faite du coût estimatif des trois grands projets d'expansion du service de télévision, il faut ajouter chaque année un pourcentage cumulatif de 4.637 aux estimations de 1958 ($44,238,000) et à celles de chacune des quatre années suivantes. Voici un tableau comparatif mettant en regard les chiffres obtenus d'après cette formule et les chiffres indiqués par les prévisions:

	Fonds requis d'après les prévisions			*Calcul fondé sur un rythme d'augmentation de 4.637 p. 100*
Année	*Année précédente*	*Augmentation pour l'année*	*Total pour l'année*	
		(en milliers de dollars)		
1959	$44,238	$ 2,807	$ 47,045	$ 46,290
1960	47,045	1,782	48,827	48,436
1961	48,827	1,534	50,361	50,682
1962	50,361	2,168	52,529	53,032
1963	52,529	2,641	55,170	55,492
			$253,932	$253,932

Les prévisions relatives aux immobilisations se fondent sur la nécessité de mettre sur pied des installations de production et de distribution suffisantes pour améliorer le service actuel et pour répondre à la plus forte demande qui découlera de l'expansion projetée du service, expansion dont il est question à la Deuxième Partie du présent rapport.

2. ORGANISATION FINANCIÈRE PROPOSÉE

Radio-Canada est une société de la Couronne sans capital social. Depuis son établissement en 1936, elle a été partiellement financée par des prêts de l'État. Le 31 mars 1957, les prêts remboursables au gouvernement s'établiront à $27,286,000. Comme il semble improbable que la Société puisse jamais faire ses frais, puisque ses recettes commerciales ne suffiront pas à compenser ses frais d'exploitation, elle ne pourra pas rembourser les sommes empruntées de l'État, du moins dans un avenir prévisible. C'est pourquoi nous proposons:

a) Que le capital d'exploitation, y compris l'équipement technique, évalué à $15,475,000 le 31 mars 1957 (ce chiffre, à notre avis, dépasse les besoins de la Société), soit réduit de $9,475,000 par le paiement d'une somme correspondante à l'État.

b) Que la dette de $27,286,000 envers l'État, moins le remboursement de $9,475,000 (voir l'alinéa précédent), soit éteinte et que le gouvernement (1) accepte des actions ordinaires d'une valeur de $100 chacune pour une somme de $6,000,000, chiffre estimatif du capital d'exploitation dont la Société a besoin, et (2) qu'il annule le solde de $11,811,000 qui serait crédité au compte d'excédent de la Société.

c) Que le capital d'exploitation, y compris l'équipement technique, soit établi à $6,000,000.

d) Que le bilan annuel de la Société se présente sous deux rubriques, celle des Recettes et celle du Capital.

e) Que, si nos propositions relatives à l'organisation financière sont acceptées, on établisse le bilan d'après les chiffres arrêtés à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle organisation. A titre d'exemple, nous avons utilisé les chiffres estimatifs du 31 mars 1957.

f) Que les comptes actuels d'excédent de la Société soient fusionnés et qu'on y ajoute l'excédent de $11,811,000 afférent à l'annulation proposée des prêts de l'État. Dorénavant, ce compte devrait paraître sous le titre de: «Excédent provenant d'une mise de fonds pour l'achat de capitaux fixes par le gouvernement du Canada». Toutes les subventions futures de l'État pour les immobilisations et l'expansion seraient créditées à ce compte, et les réserves futures pour la dépréciation, le vieillissement du matériel et l'amortissement des améliorations apportées à des propriétés louées à bail, y seraient portées au débit. Ainsi, le solde de ce compte serait en tout temps contrebalancé par la valeur dépréciée des capitaux fixes de la Société et par le coût non encore amorti des améliorations apportées aux propriétés louées à bail. La dépréciation ne serait pas comprise dans les relevés mensuels, sauf à

titre de mémoire pour aider à établir les frais des divers services. Une note au bas des relevés financiers annuels pourrait fournir les renseignements appropriés sur le mode de calcul de la dépréciation dans les comptes.

A supposer qu'on accepte les changements proposés, voici en résumé quel serait le bilan estimatif de Radio-Canada le 31 mars 1957, avant et, *pro forma,* après la mise en œuvre des propositions que nous venons d'exposer:

	Avant ajustements	*Ajustements Débit*	*(Crédit)*	*Pro forma après ajustements*
		(en milliers de dollars)		
		RECETTES		
Actif				
Avoir liquide et obligations du gouvernement du Canada	$12,442	Remboursement de prêts de l'État	($ 9,475)	$ 2,967
Autres disponibilités	7,792			7,792
Équipement et autre matériel	1,668			1,668
	21,902			12,427
Moins: Exigibilités	6,427			6,427
Capital d'exploitation	15,475			$ 6,000
Passif				
Capital-actions		Émissions d'actions	($6,000)	$ 6,000
		COMPTE CAPITAL		
Actif				
Capitaux fixes	$32,339			$32,339
Moins: Dépréciation accumulée	9,267			9,267
	23,072			23,072
Améliorations apportées aux propriétés louées à bail (net)	600			600
	23,672			$23,672
Passif				
Prêts du gouvernement du Canada	27,286	Remboursement en espèces	$ 9,475	
		Actions ordinaires	6,000	
		Annulé	11,811	
			$27,286	
Excédent	11,861	Provenant de l'annulation de prêts	($11,811)	$23,672

3. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

La structure administrative conçue pour l'accomplissement des tâches de Radio-Canada comporte le président du Bureau des gouverneurs (à plein temps), le Directeur général qui est le premier fonctionnaire exécutif, la Direction nationale, les services organiques nationaux et la direction régionale. Les chefs des services organiques nationaux servent de conseillers à la Direction. Les directeurs régionaux sont installés aux sièges de chacune des six régions et relèvent de la Direction nationale. Les directeurs surveillent et coordonnent l'exploitation des postes de leur région respective.

Nous n'avons aucune critique à formuler sur la structure administrative de la Société. Il semble bien que le groupement géographique des postes sous l'autorité des directeurs régionaux, surveillés eux-mêmes d'une manière générale par la Direction nationale, soit raisonnable et ait son utilité.

Il serait peut-être utile de procéder à des modifications d'organisation si l'on tient compte de ce que l'exploitation des postes devrait être considérée comme distincte de l'exploitation des réseaux. Nous n'avons pas entrepris l'étude des modifications administratives qui s'imposeraient probablement si l'on adoptait ce changement de méthode d'exploitation. Il nous semble que la Direction devrait étudier cette question. Le directeur général a signalé que toute modification de cette nature devrait se faire graduellement et qu'on pourrait éprouver de la difficulté à trouver les hommes qui conviennent exactement aux divers postes envisagés.

Les dimensions que l'organisme a maintenant atteintes à la suite de son rapide agrandissement, et celles qu'il atteindra vraisemblablement sous peu donnent à penser que la Société devrait procéder à un examen périodique de son organisation et reviser par la même occasion l'évaluation de ses cadres aux sièges et aux postes.

4. PERSONNEL EXÉCUTIF ET DIRECTION

Le Bureau des gouverneurs décide des questions de haute politique, mais la mise à exécution en est confiée au président et au Directeur général. M. A. D. Dunton, président du Bureau, a été nommé à ce poste en 1945. M. J. A. Ouimet, ingénieur de son métier, devenait directeur général en 1953. Nous avons l'impression que ces deux agents exécutifs collaborent très étroitement et qu'ils sont l'un et l'autre très compétents et très consciencieux.

Le directeur général semble parfaitement au courant des rouages de la Société et maître de ses responsabilités administratives. On voit bien qu'il comprend que, pour que Radio-Canada réussisse à accomplir sa tâche avec succès, la direction doit constamment reviser ses méthodes d'exploitation et procéder sans retard aux changements qui s'imposent. Notre observation nous a donné l'impression que le directeur général est surchargé de travail. La structure administrative de la Société prévoit la délégation de certains pouvoirs et d'une part d'autorité à des cadres qui devraient assumer des responsabilités et exercer de l'initiative. Il est difficile de préciser dans quelle mesure cela s'est fait.

Bien que le directeur général se rende compte qu'il est important et nécessaire de former des successeurs à chacun des postes de commande, il ne semble pas qu'on suive à cet effet de programme établi. Il ne fait aucun doute

que le manque d'organisation de ces dernières années dans ce domaine est imputable au surcroît de travail qui accable tout le personnel par suite du rapide essor de Radio-Canada depuis l'avènement de la télévision et son cortège de problèmes.

Nous avons lieu de penser que les cadres de la Direction nationale et des directions régionales sont au service de Radio-Canada depuis bon nombre d'années; certains même occupaient leur poste actuel avant la nomination de M. Ouimet au poste de directeur général.

Nous conseillons la création d'un poste de directeur financier au sein de la direction. Ce fonctionnaire serait chargé de coordonner toutes les opérations financières de Radio-Canada. A l'heure actuelle, nul ne paraît assumer de telles fonctions dans la Société, ce qui, nous semble-t-il, impose un fardeau supplémentaire au directeur général.

Nous conseillons une révision du traitement des deux plus hauts fonctionnaires de Radio-Canada. Il devrait être plus voisin des traitements versés par les employeurs privés à leurs fonctionnaires qui occupent des postes analogues comportant le même genre de responsabilités. Il serait bon également d'envisager une révision du traitement des autres postes importants. Il ne nous paraît pas impossible que le niveau des traitements actuels des deux plus hauts fonctionnaires ait des répercussions sur celui des personnes qui assument de lourdes responsabilités au sein de la Société. Il se pourrait que le niveau des traitements versés actuellement aux cadres importants soit la cause de la difficulté qu'on éprouve à s'attacher les services de personnes compétentes et importantes et à recruter des remplaçants ou des titulaires expérimentés pour les postes importants.

Nous préconisons également l'élaboration d'un programme de formation et de mise au point des successeurs éventuels à chacun des postes de commande.

5. L'AUTORITÉ SUPÉRIEURE

L'autorité supérieure semble s'exercer, dans une certaine mesure, au moyen d'inspections régulières faites par les cadres aux bureaux régionaux et locaux, ainsi que par de nombreuses réunions tenues aux sièges et aux postes locaux. Les procès-verbaux de ces réunions démontrent qu'on y aborde et qu'on y étudie des questions aussi pertinentes qu'importantes. Les observations que nous avons faites au cours de notre étude nous ont donné l'impression qu'une grande partie du temps des cadres est absorbée par ces réunions. La Direction devrait peut-être chercher à déterminer s'il est nécessaire d'en tenir un aussi grand nombre.

6. LÉGISLATION ET AUTORITÉ DE L'ÉTAT

A propos de l'examen par la Commission des lois dont relève Radio-Canada, nous attirons l'attention sur l'article 10 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion qui a des répercussions directes sur l'administration financière de la Société. En vertu de cet article, la Société ne peut conclure aucun accord entraînant une dépense de plus de $25,000 sans l'approbation préalable du gouverneur en conseil. Les transactions comportant des engagements de $25,000 ou plus sont nombreuses, et le Conseil du Trésor doit les examiner toutes avant que le gouverneur en conseil les étudie. Radio-Canada signale que l'approbation

de bon nombre de ces transactions, suscitées par l'exploitation courante de la Société, entraîne souvent des retards considérables et des explications interminables.

Le chiffre de $25,000 a été fixé en 1951. Compte tenu de l'augmentation des frais d'exploitation constatée depuis, et du prix élevé du matériel de télévision, qu'on n'avait probablement pas envisagé alors, il serait peut-être bon de songer soit à abroger cet article, soit à augmenter sensiblement le chiffre de $25,000.

7. DROITS DE PERMIS — POSTES PRIVÉS DE RADIODIFFUSION

Voici l'échelle des droits actuellement en vigueur en vertu de la première Partie du règlement général de la radio édicté par le gouverneur en conseil conformément à l'article 3 de la Loi sur la radio:

Catégorie de poste	*Revenu annuel brut*	*Droit de permis*
A	Moins de $ 25,000	$ 100
B	$ 25,000 et moins de 50,000	250
C	50,000 et moins de 75,000	500
D	75,000 et moins de 100,000	1,000
E	100,000 et moins de 200,000	1,500
F	200,000 et moins de 400,000	3,000
G	400,000 et plus	6,000

Le revenu brut représente le total des recettes que le titulaire du permis a retirées de l'exploitation de son poste. moins les commissions d'agence.

Il nous apparaît que l'échelle des droits annuels actuellement en vigueur n'est pas équitable pour tous les postes. Par exemple, un poste qui a un revenu brut d'un million et demi paie un droit de $6,000 (0.4 p. 100), ce que paye également un poste dont le revenu brut s'élève à $400,000 (1½ p. 100). Cette échelle provoque aussi une injustice lorsque le revenu brut est légèrement supérieur au montant maximum d'une certaine catégorie. Ainsi, un poste dont le revenu brut s'élève à $399,000 paie un droit de $3,000, soit 0.7½ p. 100 de ce revenu, tandis que si son revenu brut atteint $400,000, il paiera un droit de $6,000, soit 1½ p. 100.

Il nous semble qu'il serait bon de revoir l'ensemble de la question des droits de permis que doivent verser les postes privés de radiodiffusion.

8. COMPTABILITÉ

Radio-Canada a éprouvé de graves difficultés en matière de comptabilité et à propos de l'administration financière de la Société par la Trésorerie. Nous croyons que ces difficultés sont principalement imputables a) à l'essor rapide de Radio-Canada depuis l'avènement de la télévision au Canada, il y a quatre ans environ, ce qui a provoqué une accumulation des données financières à faire figurer dans les rapports périodiques, et b) à un manque d'organisation préalable de la part de la Trésorerie pour faire front à l'augmentation de la somme de travail à accomplir.

La Direction s'est rendu compte de la situation et a compris que l'aspect financier de l'organisme avait besoin d'être consolidé et qu'il fallait apporter des améliorations au mode de comptabilité et au contrôle financier.

Il y a environ deux ans, on a fait appel à des conseillers de l'extérieur pour étudier des problèmes particuliers de comptabilité; ces travaux ont été suspendus dans une certaine mesure au cours de l'an dernier par suite des demandes de renseignements financiers adressées à Radio-Canada par la Commission royale. Récemment, les conseillers ont recommencé leur étude et la poursuivent actuellement. De plus, la Direction a dernièrement procédé à un changement de la haute direction effective de la Trésorerie. Dans nos remarques sur le mode de comptabilité, nous avons conseillé de considérer chacun des réseaux de télévision et de radio de Radio-Canada comme un tout indépendant et distinct de l'exploitation de chacun des postes émetteurs. Nous comprenons bien que le nombre de réseaux et de postes exploités suscitera certains problèmes de comptabilité, bien que les frais d'exploitation attribuables à plus d'une seule unité soient répartis assez arbitrairement. Nous recommandons néanmoins une étude sérieuse de l'à-propos d'une telle séparation en raison des renseignements précieux que cela fournirait à la Direction. Prière de se reporter à la Quatrième Partie du présent rapport; de plus amples détails sur la comptabilité y paraissent à la deuxième section.

9. SERVICES INTÉGRÉS

De nombreuses fonctions de la Société intéressent plus d'un seul des services d'exploitation, savoir la télévision, la radio et le service international. Ces services communs sont désignés sous le nom de services intégrés et figurent aux livres de comptabilité avec le service de radio; de plus, on procède à une affectation aux autres services d'exploitation d'après la somme de travail exécuté.

Nous conseillons de procéder à la séparation totale des frais des services intégrés et de ceux de la radio, et de créer une unité distincte chargée des états des frais d'exploitation imputables à plus d'un seul service à la fois. Il serait peut-être bon également de rechercher une méthode plus simple de répartition de ces frais d'exploitation entre les divers services.

10. PERSONNEL

Le personnel de Radio-Canada comptait, à la fin de 1956, un total de 5,022 personnes dont plus de mille se consacraient à la surveillance et à l'administration de la production régionale et nationale. Le directeur général juge que son personnel de surveillance est surchargé à l'heure qu'il est. Le personnel ne comportait que 1,947 personnes en 1953; le chiffre total a augmenté d'environ mille personnes par an depuis lors, surtout par suite de la croissance du service de télévision.

A en juger d'après l'évolution probable du service de télévision, on évalue que le personnel total de Radio-Canada s'élèverait à environ 7,300 personnes en 1963.

Par suite de l'augmentation rapide du personnel depuis l'avènement de la télévision il y a environ quatre ans, et de l'augmentation que provoquera l'essor prévu des services au cours des six années à venir, nous recommandons que la Société revoie constamment et suive de très près la question de ses besoins en personnel. Il serait peut-être bon à cet égard de constituer un petit comité permanent composé de cadres actifs et administratifs choisis au sein de la Société, et chargé de revoir et d'étudier régulièrement les besoins de personnel pour tenir la Direction au courant.

11. PRODUCTION DES ÉMISSIONS

Bien que la plupart des émissions de télévision de Radio-Canada proviennent de Toronto ou de Montréal, il arrive fréquemment qu'on en produise un petit nombre à d'autres postes. Il semble bien qu'on envisage de généraliser quelque peu la production d'émissions locales. Peut-être pourrait-on rechercher s'il ne serait pas plus commode et plus économique de centraliser les productions de réseau à Montréal et à Toronto.

12. ÉMISSIONS COMMERCIALES

Radio-Canada n'a apparemment jamais publié de version imprimée de sa *Politique en matière de télévision commerciale.*

Il nous semble qu'on devrait songer à mettre par écrit, à l'intention des commanditaires éventuels et des agences de publicité, les lignes de conduite adoptées qui peuvent les viser.

Dans le cas de la radio, la Société s'est fixé comme ligne de conduite de ne pas se mêler de publicité commerciale locale, à l'exception d'un ou de deux postes exploités dans des régions dépourvues de postes privés. Il conviendrait, croyons-nous, d'étudier s'il serait sage ou non de s'en tenir à cette ligne de conduite.

13. EXPORTATION DE FILMS

Étant donné que, dans les prévisions, on a accordé une place aux frais approximatifs de production de documentaires sur la vie canadienne préparés spécialement pour la télévision, on pourrait peut-être chercher à augmenter les recettes de Radio-Canada grâce à l'exportation de ces films.

14. ÉLABORATION DES BUDGETS ANTÉRIEURS

Le repère principal qui a servi à la préparation annuelle du budget des frais généraux d'exploitation de la télévision au cours de l'année à venir semble avoir été une dépense de l'ordre de $15 par an et par foyer ayant la télévision. Les budgets de la radio sont élaborés de façon très détaillée, mais le repère ou l'échelle des frais généraux d'exploitation de la radio au cours de l'année suivante semble avoir été une dépense annuelle de l'ordre de $4 par foyer ayant la radio, ou $1 par habitant.

Nous conseillons d'exiger que chaque unité de télévision ou de radio, ou chaque unité intégrée, soumette tous les ans à l'examen de la Direction un budget fondé sur les prévisions des frais réels d'exploitation de cette unité au cours de l'année suivante, compte tenu des directives de la Direction quant au service à assurer; que les prévisions se présentent d'après un modèle uniforme accompagné de détails explicatifs; que les affectations à chaque unité de télévision représentent des montants déterminés qu'on n'aura plus «à compléter par les prévisions du revenu commercial que l'unité peut gagner»; que les prévisions de revenu commercial tiennent compte des circonstances et constituent un objectif que le service commercial doit chercher à atteindre.

15. SERVICE INTERNATIONAL ET TERRITOIRES DU NORD

Nous n'avons formulé aucune observation sur les immobilisations et frais d'exploitation du service international sur ondes courtes; il y a lieu de supposer que ces frais continueront à être couverts par des affectations distinctes émanant du gouvernement. De même les chiffres figurant dans le présent rapport ne comportent aucun crédit pour les services de radio des territoires du Nord (Yukon et Districts de Mackenzie et de Keewatin), qui, d'après les évaluations de Radio-Canada, entraîneraient des immobilisations de deux millions et demi et des frais annuels d'exploitation de $450,000 pour assurer un service convenable.

2. *SOUMISES À L'EXAMEN DE LA DIRECTION DE RADIO-CANADA*

1. OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL AU SUJET DE LA COMPTABILITÉ ET DES OPÉRATIONS

Dans notre étude des finances et du résultat des opérations de Radio-Canada, nous nous sommes très souvent reportés aux comptes de la Division du Trésorier, au siège de la Société, à Ottawa. Notre analyse a nécessité aussi de nombreuses discussions sur la comptabilité et l'administration financière de Radio-Canada, en vue d'obtenir les renseignements requis et de bien comprendre le résultat des opérations.

Nous avons constaté que les comptes se conforment aux principes comptables ordinairement acceptés et que la méthode est bonne à bien des égards. Il y a des doubles emplois superflus et certains registres semblent par trop détaillés. Il y a eu aussi des retards considérables dans la mise au point des rapports mensuels; la Direction étant saisie tardivement de l'état mensuel des opérations, l'efficacité de ces états, en tant que moyen d'assurer le contrôle financier par la comparaison des réalisations avec les budgets, se trouvait fort réduite. En règle générale, les états mensuels soumis à la Direction ne s'accompagnaient d'aucunes notes explicatives au sujet des dépassements de budgets ou des dépenses extraordinaires. L'inscription des virements d'une unité du budget à un autre n'était pas au point et, par conséquent, les résultats indiqués dans certains états mensuels étaient inexacts. Les renseignements dont nous avions besoin n'étaient pas immédiatement disponibles, pour une bonne part, et, pour les obtenir, il a fallu procéder à l'analyse des dossiers.

A Montréal, nous avons eu l'impression que le personnel de la Trésorerie était bien organisé et surveillé. Il en a été bien autrement à Toronto, où nous avons eu beaucoup de difficulté à obtenir les renseignements requis.

Pendant quelque temps, au cours de l'année ou des deux années écoulées, il y a eu retard anormal dans l'envoi de factures de réseau aux commanditaires par le Service de facturation commerciale, à Toronto. On a prétendu que cet état de choses, résultat de la croissance rapide de la télévision, avait été redressé.

Le personnel de la Trésorerie comprend environ 450 employés, par rapport à moins de 100 en 1951.

Le haut personnel de cette division, à Ottawa, nous a paru accaparé par des réunions constantes. Seul le trésorier adjoint a une connaissance générale des comptes et des finances de la Société; chacun des principaux assistants est

au courant du travail accompli dans sa propre section. Une foule de détails particuliers à la comptabilité des bureaux régionaux échappent même au trésorier adjoint; il est clair qu'il n'a pas pu visiter bien souvent ces bureaux.

Le personnel des trois bureaux que nous avons visités accomplit une forte somme de travail supplémentaire. La régularité de ce supplément de travail est une cause de mécontentement, ainsi que d'affaiblissement du moral et du rendement des employés.

On a pris certaines mesures en vue de renforcer le personnel de la Trésorerie: embauchage d'employés supplémentaires et mise en œuvre d'un programme de formation, en août 1956. Des conseillers de l'extérieur collaborent à l'amélioration de la comptabilité.

Si les problèmes financiers et comptables de la Société sont compliqués, c'est, nous le savons, à cause de la diversité de ses opérations et du grand nombre d'endroits où elle exerce ses affaires.

Les faiblesses de sa comptabilité tiennent en partie, nous semble-t-il, à quatre causes principales: (i) la croissance rapide de la Société depuis l'avènement de la télévision au Canada, il y a quatre ans, ce qui a provoqué une augmentation de la demande de renseignements et l'accumulation de données financières devant faire l'objet de rapports périodiques; (ii) la pénurie de personnel expérimenté en mesure d'abattre le supplément de besogne et de régler les problèmes complexes de comptabilité, ce qui a obligé certains employés à multiplier les heures de travail supplémentaire; (iii) le roulement du personnel au bureau principal de la Trésorerie, par suite de la mutation d'employés des paliers supérieurs aux bureaux régionaux après une décentralisation plus poussée du contrôle comptable; (iv) la maladie prolongée de membres essentiels du personnel.

Il y aurait lieu, croyons-nous, d'améliorer l'organisation de la Trésorerie et de déléguer une plus grande partie des responsabilités. Nous somme d'avis que certains membres du personnel pourraient assumer un supplément de responsabilités.

2. LA COMPTABILITÉ

(i) *Les livres*

La Société tient deux séries de comptes, soit les registres de comptabilité générale, à Ottawa, et ceux qui, aux bureaux régionaux, servent à préparer les rapports budgétaires en matière d'opérations.

Au cours de l'année, les dépenses sont consignées aux livres de compte généraux à mesure que s'effectuent les paiements, et les comptes de créanciers s'établissent à la fin de l'année, de sorte que pour l'année on tient une comptabilité d'exercice. Des états mensuels fondés sur les livres de compte généraux n'auraient à peu près aucun sens, car, sauf à la fin de l'année, les comptes généraux font l'objet d'une comptabilité de gestion.

On prépare des états mensuels des opérations (rapports budgétaires) d'après les registres fondés sur les engagements de dépenses; autrement dit, le coût d'un article ou d'un service est inscrit au moment où la dépense est engagée. En vertu de cette méthode, les achats sont consignés au moment de la délivrance de l'ordre d'achat plutôt qu'au reçu de la facture.

On emploie des codes comptables différents à l'égard des deux séries de registres, l'un pour la comptabilité générale et l'autre pour les comptes budgétaires fondés sur les engagements de dépenses. Aux fins de la comptabilité générale les dépenses se codifient de façon à indiquer a) l'endroit de la dépense (ce renseignement ne semble pas avoir de valeur particulière); b) les services en cause: émissions, travail technique. etc. (on conserve ce renseignement en vue du classement des dépenses lors de la préparation des états annuels: il ne semble servir à aucune autre fin utile). Il est plus important, croyons-nous, de savoir à quel poste ou à quelle unité se rattache la dépense et quel service est directement intéressé: ces renseignements figurent aux registres établis d'après les engagements de dépenses.

On devrait, à notre avis, reviser la comptabilité, de manière que les inscriptions comptables du bureau central se fondent sur les totaux du bureau régional, ce qui supprimerait la codification distincte ainsi qu'une bonne partie des écritures et du classement détaillés actuellement requis. Chaque bureau régional devrait tenir un grand livre où les dépenses seraient classées par objet et par service; le bureau central pourrait résumer les relevés de ce grand livre d'après les rapports mensuels des bureaux régionaux. Ainsi, le bureau régional tiendrait les comptes détaillés et le bureau central, les comptes de contrôle.

L'inscription des engagements de dépenses et le travail complémentaire nécessitent des travaux d'écritures beaucoup plus considérables que si les dépenses faisaient l'objet d'une comptabilité d'exercice. On prend actuellement certaines mesures destinées à renforcer le personnel comptable des bureaux régionaux, en vue de décentraliser partiellement l'activité de la Trésorerie, à Ottawa, en matière de contrôle. Une fois qu'on aura pris ces mesures (ajoutées à l'amélioration des méthodes comptables qui permet de régler les comptes beaucoup plus rapidement), il y aura lieu de se demander si la méthode de l'inscription des engagements de dépenses, avec le double emploi qu'elle comporte, sera aussi importante que lors de son adoption. A notre avis, on devrait étudier la question pour voir s'il ne serait pas sage de mettre fin à la méthode des engagements de dépense. Il faudrait toutefois tenir un registre satisfaisant des engagements à long terme.

La comptabilité devrait faire l'objet d'une revision en vue d'indiquer séparément les opérations des réseaux et celles des postes; nous somme d'avis, en outre, que les dépenses relatives aux opérations des réseaux et des postes devraient inclure, en tant que dépense directe, toute dépense effectuée à l'échelon local.

(ii) *Services intégrés*

Bon nombre d'opérations de la Société intéressent plus d'un service d'exploitation: télévision, radio, service international. Les services ainsi assurés s'appellent «services intégrés» et, dans les livres, les frais qui s'y rapportent figurent parmi ceux du service de la radiodiffusion sonore. Chaque mois, on répartit les frais des services intégrés entre les services d'exploitation, d'après la somme de travail exécuté par chacun. Cette méthode est extrêmement compliquée; elle nécessite, en effet, une imputation fort détaillée des frais de certaines unités

intégrées sur les comptes d'autres unités intégrées, puis sur ceux des unités d'exploitation. Nous doutons que la valeur de l'opération motive le temps qu'on y consacre, car, au mieux, elle nécessite forcément des hypothèses et des répartitions arbitraires.

Nous croyons qu'il y aurait lieu de séparer tout à fait du service de la radiodiffusion sonore le coût des services intégrés et d'accumuler dans un compte distinct les frais attribuables à plus d'un service. On devrait aussi chercher un moyen plus simple de répartir ces frais entre les services intéressés.

Les dépenses faites à l'échelon local devraient, croyons-nous, être considérées comme des dépenses directes du réseau et (ou) du poste et être imputées sur leurs budgets. Les dépenses dépassant l'échelon local ou celui du réseau (par exemple, les frais d'administration et de surveillance de la production régionale et nationale) devraient être réparties entre la télévision et la radio, et, quant au total, entre les opérations des postes et les opérations des réseaux, mais non entre les postes eux-mêmes.

(iii) *Approbation et paiement des comptes*

Toutes les demandes d'achat dépassant $200 sout soumises à l'approbation du bureau central, par l'entremise du bureau régional. Dans bien des cas, il s'agit de demandes qui reviennent périodiquement. A notre avis, ce maximum de $200 est trop bas. Il en résulte un supplément de travaux d'écriture, voire peut-être certains retards dans l'acquisition du matériel.

On devrait songer à relever ce maximum de $200, de manière que les fonctionnaires régionaux puissent approuver des demandes d'un montant plus élevé, dont le maximum pourrait être fixé au niveau que la direction jugerait juste et raisonnable.

Les factures visant les dépenses relatives aux émissions commerciales des réseaux, y compris celles qui émanent de Montréal, sont toutes soumises à l'approbation du Directeur de l'activité commerciale, à Toronto. Étant donné que les demandes d'achat qui ont donné lieu à ces factures ont déjà reçu l'approbation nécessaire, le Directeur de l'activité commerciale estime que son approbation des factures fait inutilement double emploi.

On devrait donc songer à mettre un terme à l'approbation des factures par le Directeur de l'activité commerciale.

A l'exception des menues dépenses et des cachets d'artistes, tous les paiements émanent du bureau central, qui touche aussi les recettes.

Il y aurait lieu, croyons-nous, de confier aux bureaux locaux le soin (1) de payer eux-mêmes leurs comptes et (2) de percevoir leurs propres recettes. Les opérations bancaires se feraient au moyen d'un compte d'avance. On devrait pouvoir, de cette façon, accélérer le paiement des comptes et éviter partiellement le double emploi dans la manutention des documents. Cette décentralisation nécessiterait une revision des fonctions du Service de la vérification intérieure de façon à prévoir un examen périodique des livres des bureaux régionaux et l'envoi de rapports à ce sujet directement à un haut fonctionnaire préposé aux finances.

(iv) *Tarif de facturation entre unités*

Il arrive souvent qu'une unité de la Société s'acquitte d'un service pour le compte d'une autre. En pareil cas, les services sont facturés d'après un tarif préétabli. Nous avons constaté que le tarif exigé par le poste CBLT pour les enregistrements au kinéscope dépassaient le coût de ces enregistrements, tandis que le tarif du Service national de films destinés à la télévision (lequel relève de Radio-Canada) était inférieur au prix de revient, de sorte que les états mensuels ne rendaient pas exactement compte de la situation. La Société étudie en ce moment la question des tarifs de facturation entre unités.

Une fois cette étude terminée, la Société devrait apporter les modifications qui s'imposent. Nous sommes aussi d'avis que ces études devraient être plus fréquentes que par le passé.

(v) *Manuel des règles et méthodes*

Un manuel des règles et méthodes de la Trésorerie est en voie de préparation; on se propose d'y coordonner et mettre à jour les directives existantes.

Il y aurait lieu, à notre avis, de mettre ce manuel au point et en circulation le plus tôt possible. Il assurera sans doute l'uniformité de la comptabilité des divers bureaux et servira de guide aux comptables dans l'exécution de leurs tâches.

3. PRIX DE REVIENT DES ÉMISSIONS

La Société établit le prix de revient d'émissions de télévision et de séries d'émissions. Elle ne cherche pas à établir le prix de revient de chaque émission radiophonique et nous nous demandons si ce serait vraiment nécessaire, étant donné qu'en ce moment le nombre des émissions radiophoniques commanditées est plutôt restreint. Les observations qui suivent ont trait à l'établissement du prix de revient des émissions de télévision.

L'établissement du prix de revient des émissions ne fait pas partie intégrante de la comptabilité de Radio-Canada. Notre étude du prix de revient des émissions émanant de Toronto a révélé une sous-estimation attribuable au mode de calcul de la répartition de certains frais indirects. Nous avons constaté qu'on ne comparait pas assez souvent les totaux des rapports hebdomadaires relatifs aux prix de revient avec ceux des états mensuels. Il est important de déterminer exactement le prix de revient des émissions parce que le régime de contrôle financier de la Société en dépend pour une part et parce qu'il doit exister un certain rapport entre le prix de vente et le prix de revient des émissions.

Établis en 1952, les tarifs de facturation des services de création et de mise en scène n'ont pas été modifiés depuis lors. Certains sont sensiblement inférieurs au prix de revient, de sorte qu'on n'exige pas des commanditaires un prix assez élevé pour les réclames commerciales en direct réalisées par Radio-Canada. Ces tarifs n'influent nullement sur ce que le commanditaire doit payer à l'égard de la partie de l'émission consacrée au divertissement, car, dans la plupart des cas, cette partie de l'émission se vend à un prix forfaitaire. Sauf erreur, les tarifs fondés sur le prix de revient des services font actuellement l'objet d'une étude.

On nous a signalé que, parfois, le prix exigé des commanditaires à l'égard des réclames commerciales réalisées par Radio-Canada diffère sensiblement de l'estimation établie. Il y aurait lieu, croit-on, de s'entendre sur un prix ferme pour les réclames commerciales, afin d'éviter les facturations de frais supplémentaires qui, bien souvent, s'imposent. Comme il n'existe aucune raison pour que l'estimation du prix de revient ne soit pas raisonnablement exacte, subordonnément, il va sans dire, à toute modification de l'émission, on devrait songer à donner suite à cette proposition.

Radio-Canada étudie en ce moment le rapport qui existe entre les comptes d'exploitation et le prix de revient de chaque émission, de même que les tarifs qui, fondés sur le prix de revient, sont actuellement en vigueur. Il faudrait, croyons-nous, continuer cette étude et modifier le régime actuel, de manière que l'établissement du prix de revient fasse partie intégrante de la comptabilité.

Il y aurait lieu, à notre avis, de cesser la pratique qui consiste à ajouter un certain pourcentage au prix de revient de chaque émission au titre de l'administration et de la surveillance de la production régionale et nationale. Non pas que ce ne soit pas là un élément légitime du prix de revient, mais il s'agit d'une chose qui échappe à la maîtrise du réalisateur et tous les calculs nécessaires à cette fin nécessitent une somme de travail plutôt considérable. On pourrait tenir compte de ces frais généraux en ajoutant, au moment de fixer le prix de vente de l'émission, un pourcentage déterminé d'avance; on devrait tenir compte aussi de la dépréciation et ajouter à ce titre un pourcentage préétabli.

Les rapports relatifs au prix de revient des émissions devraient être établis sans retard. Durant notre séjour aux bureaux de Radio-Canada à Toronto, on nous a dit que le directeur de la télévision ne recevait ces rapports que dix jours ou deux semaines après l'expiration de la semaine en cause et qu'il serait utile de les recevoir plus tôt. Il devrait exister un modèle uniforme de rapport; un tel modèle n'existe pas en ce moment.

Nous sommes d'avis que Radio-Canada devrait terminer son étude des prix de revient des divers services et qu'elle devrait procéder, le plus tôt possible, à l'étude du barème des frais de production et de distribution.

Radio-Canada devrait poursuivre et mener à bonne fin son étude sur l'opportunité de nommer des directeurs d'unités qui assureraient un concours spécialisé aux estimations budgétaires et au contrôle des prix de revient, particulièrement en matière de prix de revient des émissions. Cela contribuerait, croyon-nous, à assurer un contrôle plus rigoureux du prix de revient des émissions.

4. BUDGETS

On doit envisager nos observations sur les budgets et sur le contrôle financier, comme d'ailleurs nos observations sur la comptabilité, en tenant compte de la croissance rapide de l'organisme de 1951 à 1956.

(i) *Établissement des budgets de la télévision*

Dans l'établissement du budget annuel fixant le taux des dépenses globales à consacrer à l'exploitation de la télévision au cours de l'année suivante,

on semble se fonder surtout sur une dépense moyenne de $15 par année pour chaque foyer possédant un poste récepteur, plutôt que sur l'ensemble des estimations établies par les diverses unités à l'égard des besoins réels.

Ces estimations des besoins ne sont pas soumises de façon uniforme: certaines unités les entourent d'une foule de détails, tandis que d'autres ne présentent qu'un ou deux totaux.

L'établissement des budgets de la télévision est dirigé par le Coordonnateur de la télévision (il s'agit d'un adjoint à la Direction), qui semble exécuter la plus grande partie de ce travail sans consulter le trésorier.

Nous proposons:

a) Que chaque unité de télévision soit tenue de soumettre chaque année, pour examen par la direction, une estimation des frais d'exploitation de ladite unité au cours de l'année suivante, compte tenue de la ligne de conduite arrêtée par la Direction quant aux services à assurer. Lorsque la direction aura étudié, et revisé au besoin, ces estimations des unités on devrait préparer un état global afin de le soumettre au Bureau des gouverneurs. Le trésorier, ou quelque autre haut fonctionnaire préposé aux finances, devrait participer activement à ce travail. Les estimations des unités devraient être revues et revisées trimestriellement, à la lumière de l'état de choses existant.

b) Que les estimations des unités soient soumises de façon uniforme et qu'on fournisse les détails de ces estimations. On devrait conserver des documents de travail indiquant le mode d'établissement du budget annuel. Il y aurait lieu de donner certains détails au sujet des frais fixes et d'indiquer les dépenses prévues à l'égard des diverses catégories d'émissions.

c) Que les allocations budgétaires accordées aux postes soient des sommes fixes n'ayant plus «à être complétées par les recettes commerciales que les postes réalisent».

d) Que l'estimation des recettes commerciales tienne compte des réalités. Cette estimation devrait servir d'objectif à la Division commerciale.

(ii) *Budgets de la radio*

Les budgets de la radiodiffusion sonore renferment une foule de détails et se fondent sur les chiffres provenant des unités régionales. Dans l'établissement du taux global des dépenses pour l'année suivante, on se fonde principalement, semble-t-il, sur une dépense moyenne de $4 par année pour chaque foyer possédant un poste, soit $1 par tête d'habitant.

Les états mensuels ou rapports budgétaires relatifs aux opérations de la radiodiffusion sonore sont très détaillés et volumineux. On pourrait, croyons-nous, supprimer certains détails sans affaiblir le moindrement la valeur de ces documents.

Les conseils relatifs à l'établissement du budget de la télévision s'appliquent, lorsqu'il y a lieu, à l'établissement du budget de la radiodiffusion sonore.

(iii) *Rapports budgétaires sur les opérations*

En ce qui concerne les rapports budgétaires sur les opérations (états mensuels), nous avons constaté:

a) Que les opérations des réseaux n'y figurent pas séparément.

b) Qu'aucun renseignement n'est disponible quant à l'exploitation de chaque poste. Lorsque deux postes partagent les mêmes studios, leurs opérations ne sont pas envisagées séparément. Le poste de réseau d'où émane l'émission en acquitte les frais et le produit de la vente de l'émission lui est crédité. On crédite au compte de chaque poste participant sa pleine part du produit de la vente du temps d'émission du réseau, conformément à la carte des tarifs.

c) Que le coût du Service national d'actualités télédiffusées est indiqué séparément, tandis que les frais du Service de téléjournal français est acquitté par le poste de Montréal.

On devrait songer à considérer chaque poste de Radio-Canada comme une entité séparée et distincte de l'exploitation de réseaux. Chacun de ces postes participerait aux recettes d'exploitation de réseaux de la même façon que les postes privés. Le coût du Service national d'actualités serait assimilé à celui d'une émission en réseau.

Nous croyons qu'en séparant ainsi l'exploitation des réseaux de celles des divers postes, on fournirait à la Direction des renseignements utiles. Cette proposition s'applique tout particulièrement au service de télévision. Quant à son application à la radiodiffusion sonore, c'est là une question qu'il y aurait lieu d'étudier, comme il y aurait lieu d'examiner aussi la possibilité, dans le cas de la télévision, de séparer les opérations de deux postes utilisant les mêmes installations.

(iv) *Contrôle financier*

Nous avons l'impression qu'à maints égards la Société a un bon régime de contrôle financier. De fait, nous estimons que dans certains cas ce contrôle est plutôt astreignant, car il comporte une somme considérable de détails et de double emploi.

L'étude des rapports financiers mensuels, où les réalisations se comparent au budget, assure déjà une certaine mesure de contrôle financier. Les rapports sont censés s'accompagner de commentaires et d'observations permettant de mieux comprendre les aspects financiers de l'exploitation.

Au cours de la dernière partie de 1955 et de la première partie de 1956, la préparation des rapports budgétaires sur les opérations a accusé un retard considérable, de sorte qu'il n'y a guère eu, durant cette période, de contrôle financier fondé sur la comparaison des réalisations et du budget. Les rapports budgétaires sont maintenant presque à jour. La plupart des rapports financiers ne renferment ni commentaires ni observations.

A notre avis, les rapports budgétaires devraient s'accompagner de remarques et d'explications appropriées. Il est très important que la Trésorerie

analyse le sens des chiffres figurant aux rapports. Il importe également de maintenir ces états à jour. Il devrait exister des rapports étroits entre la Trésorerie et les divers services d'exploitation. En outre, il y aurait lieu d'examiner les rapports mensuels soumis à la Direction et le mode de préparation de ces documents, afin de supprimer, si possible, les détails superflus et d'éviter le double emploi.

5. MODE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS ANNUELS

La Loi canadienne sur la radiodiffusion oblige la Société a soumettre au Parlement un rapport annuel accompagné d'états financiers dûment vérifiés.

Le rapport annuel renferme a) deux bilans (dans l'un, l'actif et le passif des services de télévision et de radio sont réunis, et dans l'autre ils sont indiqués séparément); b) deux états des recettes et des dépenses (dans l'un, les opérations des services de télévision et de radio sont réunies, et dans l'autre elles sont indiquées séparément). Les recettes comprennent le revenu provenant de la diffusion commerciale, ainsi que les subventions de l'État. Les dépenses se répartissent d'après les fonctions (émissions, services techniques, activité commerciale, etc.), sans précisions justificatives.

Il y aurait lieu, croyons-nous, de songer à établir les états annuels, particulièrement l'état des recettes et des dépenses, de manière à fournir de plus amples renseignements: opérations des réseaux et des postes, répartition des frais des émissions sous les rubriques «émissions commanditées» et «émissions de soutien», administration et surveillance de la production régionale et nationale, etc.

En ce qui concerne le bilan, nous proposons:

Qu'on procède à une étude en vue de déterminer s'il y a lieu de dresser des bilans distincts pour les services de radio et de télévision. Que, à moins qu'il n'existe pour ce faire des motifs qui nous échappent, la Société ne prépare plus de bilans distincts. Qu'on songe à l'opportunité de diviser le bilan en deux sections: capital et revenu.

En ce qui concerne l'état des recettes et des dépenses, nous proposons:

Que Radio-Canada continue d'indiquer séparément les opérations de télévision et les opérations de radiodiffusion.

Que les sommes attribuées aux réseaux américains, les frais directs d'émissions commanditées et le versement aux postes privés d'une part du produit de la vente du temps d'émission de réseau soient considérés comme éléments du prix de revient et ne soient plus déduits des recettes commerciales.

Que l'«administration et la surveillance de la production régionale et nationale» soit indiquée séparément et que les frais des services intégrés, à l'échelon local, soient rattachés aux chapitres de dépenses auxquels ils se rapportent. Qu'on fournisse certains détails au sujet de l'administration et de la surveillance de la production régionale et nationale.

Voici à peu près la forme qu'il faudrait donner, croyons-nous, à l'état des recettes et des dépenses:

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	Télévision		*Radio*		
	Réseau	*Postes*	*Réseau*	*Postes*	*Total*
Prix de revient des émissions:					
Commanditées	———	———	———	———	———
Non commanditées	———	———	———	———	———
Transmission	———	———	———	———	———
Frais de distribution en réseau:					
Conjugaison					
Enregistrement au kinéscope					
Distribution de films					
Versement aux postes privés d'une part du produit de la vente du temps d'émission en réseau	———	———	———	———	———
	———	———	———	———	———
Sur les plans régional et national:					
Surveillance, frais généraux et d'administration	———	———	———	———	———
Dépense totale	———	———	———	———	———
A déduire:					
Recettes provenant de la diffusion commerciale (moins la commission des agences)					
Recettes diverses	———	———	———	———	———
	———	———	———	———	———
Prix de revient net (nul compte tenu des subventions de l'État)	———	———	———	———	———
Subventions de l'État.....					———
Excédent (déficit de l'année).....					═══

On annexerait à l'état des recettes et des dépenses un état renfermant certains détails au sujet des dépenses régionales et nationales, ainsi qu'il suit:

Surveillance de la production régionale et nationale —

Services techniques .....
Directeurs des émissions .....
Sondage des auditoires .....
Relations entre postes et règlements .....
Trafic .....
Surveillants de la réalisation .....

Frais généraux et d'administration —

Bureau des gouverneurs .....
Exécutif .....
Directeurs régionaux .....
Personnel et administration .....
Secteur commercial .....
Trésorerie .....
Presse et information .....

Annexe XIII

Soumission d'un projet de registre uniforme pour les émissions des postes de télévision et de radiodiffusion

ON TROUVERA ci-joint un projet de registre uniforme pour les émissions des postes de télévision et de radiodiffusion. Ce modèle remplacerait le modèle actuel de registre des émissions ainsi que la formule de «rapport de conduite».

Le projet prévoit que tous les postes utiliseront le *même* modèle, que pourrait imprimer et distribuer Radio-Canada. La méthode envisagée comporte l'envoi de deux documents aux postes. Le premier est le journal même des émissions, *au verso duquel seraient imprimées les directives.* Le second document renferme la définition de chaque catégorie d'émission, dont les postes se serviraient pour remplir le modèle. Il y a peut-être lieu d'expliquer quelques aspects de la méthode projetée:

(1) Il est à noter que, pour la première fois, le registre des émissions exigera des postes qu'ils fassent rapport de tous les messages publicitaires. L'article 7 du règlement de Radio-Canada détermine la durée maximum accordée aux messages publicitaires pendant les émissions. Toutefois, les renseignements qu'il faut déclarer dans le registre des émissions, en vertu de l'article 4, *ne comprennent pas* tous les messages de réclame. A l'heure actuelle, seules les «annonces-éclair» doivent être déclarées. On laisse donc de côté l'ensemble plus important des messages publicitaires qui sont diffusés au nom des commanditaires entre le début et la fin de l'émission. Étant donné qu'à l'heure actuelle aucun registre des émissions télévisées ne communique ces renseignements, il est impossible de savoir d'après le registre si, effectivement, les postes se conforment à l'article 7 du règlement. On propose donc que l'article 4 du règlement soit modifié de façon à apporter des renseignements sur tous les messages publicitaires. On pourrait y arriver en modifiant l'article 4 (e) de façon qu'il se lise ainsi:

> «l'instant (heure, minute et seconde) où une annonce quelconque (annonce-éclair ou annonce faite au cours d'une émission commanditée) a débuté et l'instant où elle a pris fin; sa durée, ainsi que les noms de ceux pour le compte desquels toutes ces annonces ont été faites».

(Si l'on nous demande comment nous avons pu calculer dans notre examen des registres des émissions tout le temps consacré à la réclame, nous répondons que nous avons dû allouer à toutes les émissions commanditées la durée de réclame autorisée par l'article 7. Je crois que le résultat obtenu reste au-dessous de la vérité quant à la somme réelle de réclame.)

(2) On pourrait reviser l'article 4 du règlement de sorte à indiquer que les postes sont tenus de communiquer les renseignements demandés d'après le modèle projeté de registre uniforme des émissions et conformément aux directives qui l'accompagnent.

(3) Afin d'éviter le double emploi des rapports, on pourrait renoncer au «rapport de conduite». Tous les renseignements tirés présentement de ce rapport peuvent l'être aussi bien du registre uniforme projeté, sauf un, soit le renseignement exigé par le rapport de conduite sur «la somme dépensée chaque semaine par votre poste» pour l'emploi en direct d'artistes locaux. Il n'a pas semblé opportun d'exiger que l'on fournisse des renseignements d'ordre financier dans un registre qui est avant tout un dossier sur les émissions et la conduite générale. Si l'on décidait de continuer à utiliser le «rapport de conduite», on pourrait simplifier la formule que je propose en supprimant le paragraphe 11 des directives et le titre «Collaboration» au sommet de la 11e colonne de la formule.

(4) Certains estimeront peut-être qu'il est superflu d'exiger à la fois la désignation et la classification des émissions dans la formule projetée de registre uniforme des émissions. Il me semble qu'on devrait exiger des postes qu'ils communiquent les titres complets aussi bien que de courtes définitions de toutes les émissions diffusées. Soit dit en passant, l'article 4 du règlement y pourvoit déjà, mais aucun poste n'en fait de cas. Afin de renforcer le règlement, j'estime que les postes devraient être tenus de donner à chaque émission la cote de sa catégorie. Et afin d'encourager les postes à le faire de façon rationnelle, je propose qu'on leur fournisse les définitions de catégories d'émissions qui ont pris corps au cours du travail de notre Commission (grâce à une étroite collaboration entre le Service de recherche sur les auditoires et moi). Pour motiver ces exigences accessoires, je soutiens que l'exploitant qui est chargé d'une responsabilité publique sur les ondes électromagnétiques devrait se tenir suffisamment renseigné sur la nature des émissions de son poste pour pouvoir en fournir le résumé le plus simple possible.

(5) Notre examen des registres tenus par les postes nous amène à conclure que, pour leurs propres fins, les postes y inscrivent certains renseignements relatifs à l'exploitation, notamment les initiales des annonceurs et d'autres employés des studios, les numéros et autres désignations des kinéscopes, des transcriptions, et le reste. Nous avons ménagé une colonne pour tous les renseignements de ce genre touchant l'exploitation des postes. Autant que j'ai pu m'en assurer, le bureau national de la Société Radio-Canada n'a pas besoin de ces renseignements. C'est pourquoi cette colonne est uniquement à l'usage des postes.

Ce projet est soumis comme base possible de discussion. A mon avis, si l'on adopte cette formule ou quelque formule analogue, on devra prendre immédiatement la ferme résolution d'en faire un examen critique, aussi bien que des instructions qui l'accompagnent, après une expérience d'au plus trois ans. Ma propre expérience m'enseigne que toute formule de ce genre risque de vieillir très tôt.

DALLAS W. SMYTHE

Le 16 novembre 1956.

DIRECTIVES

La présente formule doit révéler toutes les opérations de diffusion du poste. On doit y rendre compte de tout le temps consacré à l'émission d'un signal de diffusion. Le dossier doit fournir tous les renseignements demandés dans les différentes colonnes, et comporter les précisions suivantes:

Col. (1) *Horaire.* Inscrire ici l'heure, la minute et la seconde *prévues* pour le début de chaque émission, annonce, etc.

Col. (2) *Durée de l'émission.* Inscrire dans cette colonne l'heure, la minute et la seconde *précises* où débute et où prend fin chaque émission, annonce, etc. Il ne doit y avoir aucun intervalle de temps où le poste est en ondes et dont il ne soit pas rendu compte.

Col. (3) *Titre de l'émission.* On inscrit dans cette colonne le titre complet de chaque émission. Si l'émission se présente sous une rubrique constante, telle que «*The Late Show*», il faut inscrire cette rubrique, mais aussi le titre du sujet de l'émission particulière diffusée en l'occurrence (par exemple, «*War and Peace*»). Si l'on diffuse une mire de vérification, déclarer la «mire» dans cette colonne. S'il est utile à l'exploitation du poste d'ajouter des numéros de transcriptions, de films, etc., ces renseignements peuvent être inscrits après le ou les titres de l'émission.

Col. (4) *Annonces.* Toutes les annonces faites au nom du poste ou de tiers doivent être déclarées dans cette colonne et, pour chacune, il faut inscrire dans la 2e colonne l'heure, la minute et la seconde où elle débute et où elle prend fin. Déclarer le nom de la société, du compte, de l'agence ou de la personne dont l'annonce relève. Les annonces ordinaires sont les suivantes: messages publicitaires *entre* le début et la fin d'une émission commanditée; messages publicitaires (appelés communément «annonces éclair» diffusés entre deux émissions et n'entrant pas dans l'horaire des émissions commanditées; les messages publicitaires transmis au cours d'émissions dites de participation de commandite; les prières d'écouter; les annonces non commerciales offertes gratuitement par le poste et faites au nom d'organismes régionaux ou nationaux à buts philanthropiques; et l'indicatif du poste.

Col. (5) *Cote d'exploitation.* Cette colonne sert aux fins d'exploitation ou de facturage du poste. Elle est placée là où elle peut servir à inscrire l'horaire d'emploi des studios, l'origine visuelle ou sonore, etc.

Col. (6) *Cote de commandite.* Inscrire dans cette colonne celle des cotes (dont la liste suit) qui convient à chaque *émission* et à chaque *annonce faite au nom de quelqu'un d'autre que le poste.* Suivent les cotes susceptibles d'être utilisées:

U — *Émission non commanditée.* Une émission non commanditée est une émission au cours de laquelle *aucun* message publicitaire n'est transmis au nom d'un commanditaire et qui n'est pas interrompue par des annonces commerciales d'intérêt local ou national. L'expression «au cours de l'émission» s'entend de l'espace de temps compris entre les signaux visuels ou sonores qui marquent le début et la fin d'une émission.

S — *Émission commanditée.* Une émission est commanditée lorsque, entre le début et la fin de cette émission, un ou plusieurs messages publicitaires sont transmis au nom d'un ou de plusieurs commanditaires.

P — *Émission à participation de commandite.* Une émission est dite de participation de commandite lorsque, entre le début et la fin de cette émission, un ou plusieurs messages publicitaires sont transmis au nom d'un ou de plusieurs annonceurs locaux.

CA — *Annonce commerciale.* Tout message publicitaire transmis au cours d'une émission, ou dans l'intervalle entre deux programmes, est une annonce commerciale. Cette définition comprend tous les messages publicitaires transmis au nom de commanditaires ou d'autres annonceurs moyennant rémunération en espèces ou autrement.

NCA — *Annonce non commerciale.* Toute annonce transmise à titre de service public ou sans rémunération en espèces ou autrement est une annonce non commerciale. Les annonces non commerciales ne comprennent *pas* les annonces faites au nom du poste, telles que les prières d'écouter, les signalements de l'indicatif, et le reste.

Point n'est besoin de chiffrer dans cette colonne l'émission des mires de vérification, des prières d'écouter et des indicatifs, pour laquelle le poste ne reçoit aucune rémunération en espèces ou autrement. Toutefois, lorsque le poste est rémunéré en espèces ou autrement pour ces émissions, celles-ci doivent être indiquées par des cotes. L'émission de la mire de vérification, si elle est commanditée, doit être indiquée par la cote «S». L'émission de l'indicatif du poste, de prières d'écouter, de signaux horaires, et le reste, doit porter la cote «CA» si elle comporte de la réclame.

Col. (7) *Pays d'origine.* Inscrire dans cette colonne la cote attribuée au pays d'origine, pour toutes les émissions. L'expression «pays d'origine» signifie le pays où toute la matière de l'émission ou sa plus grande partie a été «produite». «Produite» a trait au pays où la matière de l'émission a été conçue, préparée, rassemblée, rédigée et mise en circulation pour la diffusion. Ainsi, une émission à base d'enregistrements, visuels ou autres, faits en Suisse, qui a été conçue, préparée, rassemblée, rédigée et mise en circulation aux États-Unis, doit être considérée comme d'origine américaine et porter la cote pertinente. Une émission composée surtout de disques de phonographe produits aux États-Unis serait désignée par la cote «U.S.».

CDN — *Canada.* Émissions produites au Canada.

U.S. — *États-Unis.* Émissions produites aux États-Unis.

U.K — *Royaume-Uni.* Émissions produites au Royaume-Uni.

Fr. — *France.* Émissions produites en France.

Aus. — *Australie.* Émissions produites en Australie.

O — *Autres.* Émissions produites dans des pays autres que ceux qui sont désignés ci-dessus.

Col. (8) *Réalisation au Canada.* Inscrire dans cette colonne la cote convenue pour le mode de réalisation de chaque émission. Le «mode de réalisation» s'applique aux émissions qui émanent du poste par voie de réseau ou qui sont réalisées sur place en direct ou par voie d'enregistrements. Suivent quelques-unes des cotes proposées:

N — *Réseau.* Émissions que le poste reçoit d'un réseau, par câble ou micro-ondes, kinéscope, film, transcription ou autre forme d'enregistrement, et qui sont diffusées intactes, soit en même temps que d'autres postes, soit plus tard. Les émissions diffusées par des réseaux régionaux et celles qui proviennent directement de réseaux des États-Unis doivent aussi être désignées par la cote «N». Les postes réalisateurs d'émissions à diffuser sur le réseau doivent aussi désigner ces émissions comme émissions de réseau.

L — *En direct sur place.* Émissions réalisées sur place et diffusées en direct, qu'elles émanent du studio ou soient diffusées par pick-up à distance.

LRL — *Enregistré sur place.* Émissions de caractère local enregistrées ou filmées sur place pour être diffusées par le poste.

LRO — *Enregistrements en général.* Émissions composées d'enregistrements, de films ou de kinéscopes produits expressément à l'intention des postes. Entrent dans cette catégorie les transcriptions et enregistrements par kinéscope produits aux États-Unis ou au Canada et offerts en vente aux postes.

M — *Combinaisons de direct sur place et d'enregistrements.* Émissions réalisées sur place et constituées de direct pour une part et d'enregistrements pour autre part.

Col. (9) *Définition des émissions.* Inscrire dans cette colonne une courte définition de chaque émission diffusée. Point n'est besoin que la définition comprenne plus d'une phrase ou deux. Elle doit indiquer en résumé les traits sur lesquels on se fonde pour classer l'émission dans l'une quelconque des catégories établies. On se rend compte que certaines émissions ne seront peut-être pas faciles à classer dans l'une de ces catégories et qu'à mesure que de nouveaux genres d'émissions seront créées, il faudra reviser les définitions des *Catégories d'émissions.* Par conséquent, s'il y a doute sur la cote qu'il convient d'assigner, la définition doit en exprimer la cause.

Col. (10) *Catégorie d'émission.* Inscrire dans cette colonne le numéro de catégorie ou de sous-catégorie qui, d'après les Définitions des catégories d'émissions, convient le mieux à chaque émission diffusée. Par exemple, si l'on diffuse une comédie dont le genre et la forme, ainsi que l'heure où elle est présentée, sont destinés à intéresser l'ensemble du public, il faut lui attribuer la cote 15c. Si la nature de l'émission, son heure de diffusion et sa forme révèlent l'intention d'intéresser avant tout les enfants, il faut alors lui assigner la cote 20c.

Col. (11) *Artistes, collaborateurs, observations.* Inscrire dans cette colonne des renseignements sur les artistes ou collaborateurs locaux employés dans les émissions qui portent la cote «L», «LRL» ou «M» dans la colonne (8) ou «N» dans le cas de postes réalisant des émissions en direct à l'intention du réseau. Dans le cas de chaque émission de ce genre, inscrire dans la colonne (11) le nombre de minutes du temps de l'émission consacrée à chacun des genres de talent suivants, en utilisant les cotes appropriées:

MC — Les services d'un maître des cérémonies rémunéré qui présente des disques, fait la causette, répond au courrier, etc.

PD — Artistes dramatiques rémunérés — acteurs et actrices — qui ne font pas partie du personnel.

UD — Artistes dramatiques non rémunérés — acteurs et actrices — qui ne font pas partie du personnel.

SD — Artistes dramatiques — acteurs et actrices — qui font partie du personnel.

PM — Chanteurs ou musiciens rémunérés qui ne font pas partie du personnel.

UM — Chanteurs ou musiciens non rémunérés qui ne font pas partie du personnel.

SM — Chanteurs ou musiciens qui font partie du personnel.

PT — Commentateur, collaborateur, etc., rémunéré, qui ne fait pas partie du personnel.

UT — Commentateur, collaborateur, etc., non rémunéré, qui ne fait pas partie du personnel.

ST — Commentateur, collaborateur, etc., qui fait partie du personnel.

R — Collaborateurs religieux locaux, c'est-à-dire, émission d'offices religieux.

O — Autre collaboration locale, y compris les événements sportifs, nouvelles, cérémonies publiques, etc.

Le poste peut aussi utiliser cette colonne pour enregistrer l'état des films, les interruptions du signal, etc.

Poste: CGFB
Endroit: Flin-Flon

REGISTRE ET HORAIRE DES ÉMISSIONS

Jour: Mercredi
Date: Le 18 janvier 1956
La première de 5 pages

(1)	(2)		(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Horaire	Heure de présentation		Titre de l'émission	Annonces	Cote d'exploitation	Cote de commandite	Pays d'origine	Réalisation au Canada	Définition des émissions	Catégorie d'émission*	Artistes, collaboration, observations
	Début	Fin									
6:28:40	6:28:40	6:30:30	Signal d'ouverture		—	—	—	L			
6:30:00	6:30:30	—	Premières nouvelles *(Early Bird News)*		St. « B »	U	CDN	L	Nouvelles régionales et nationales présentées par un reporter local.	1	ST. 4 min.
6:35:00	6:36:50	6:37:05		Annonce éclair *Dodd's* (CT-23496)	(No 71)	CA	CDN	—			
	6:37:05	6:37:10		Indicatif du poste	St. « A »	—	—	—			
	6:37:10	—	*Percolator Parade*		Disques	U	US	M	Un disque-jockey local présente et fait jouer des disques de musique populaire.	14c	MC. 6 min.
6:50:00	6:49:25	6:50:25		Annonce éclair *Radio Hockey Club*	Ruban	—	—	—			
6:54:40	6:55:35	6:55:40		Indicatif du poste	St. « A »	—	—	—			
6:55:00	6:55:40	—	*Man around the Farm* (no 2)	*John Gibson and Son Limited.*	(No 68)	S	CDN	LRL	Un agronome local donne des conseils agricoles, enregistrés sur ruban.	12	PT. 5 min.
6:59:40	7:00:55	7:01:00		*John Gibson and Son Limited.*	Différé	CA	CDN	—			
6:59:45	—	—		Annonce éclair *Kilburn Equipment.*	—	CA	CDN	—			
7:00:45	etc.	—	Nouvelles		St. « B »	U	CDN	L	Nouvelles régionales et nationales présentées par un reporter local.	1	ST. 4 min.
7:09:40	—	—		Indicatif du poste	St. « A »	—	—	—			
7:10:00	—	—	Bulletin de la météo	*John Gibson and Son Limited.* No 12, *John Gibson and Son.*	— —	S CA	CDN —	L —	Bulletin local de la météo.	1	ST. 4 min.
7:14:40	—	—		Indicatif du poste	A	—	—	—			
7:14:45	—	—		Annonce éclair *Radio Hockey Club*	Ruban	—	—	—			

*Les numéros qui figurent dans cette colonne ont trait aux catégories d'émissions énumérées à l'Annexe IX.